

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 654

10 MAI 1996 - 150 Francs CFA

## LE TROISIEME TOUR SERA JUDICIAIRE

Parfois, les esprits sont si préoccupés, si absorbés par quelques impératifs que des individus voient sans voir, entendent sans comprendre, parlent, suggèrent, agissent sans réaliser le scandale que contiennent leurs propos ou leurs actes.

L'on nous a exhibé, à la télévision, une victime du régime militaro-marxiste au soutien d'un discours sans équivoque.

Certes, le manque de courage du procédé n'aura échappé à personne. Et si après cinq ans l'on n'était pas persuadé que la magistrature suprême est bien juteuse, il aurait fallu être sur une autre planète ces derniers mois pour ne pas acquérir la conviction que

c'est moins l'amour de la patrie, le dévouement au bien commun ni encore ce qui est moins avouable, la gloire, le goût du pouvoir, les honneurs qui constituent surtout le but poursuivi, dans notre pays, par plus d'un préendant à la présidence de la République. Mais c'est aussi et tout simplement, la sécurité financière, l'aisance, le profit personnel. C'est cela que l'on recherche ou dépend comme l'on défendrait sa vie. Et comme si l'on défendrait surtout dans certains milieux. Il serait cependant permis de se demander si notre pays, comme l'ensemble des pays africains francophones, n'a pas d'autres types d'avantages à tirer du Sommet de Cotonou que du mouvement même de la Francophonie.

L'on nous a donc exhibé une victime du régime militaro-marxiste dont

(Lire la suite à la page 3)

## SPECIAL ZONE FRANC LA DEVALUATION DEUX ANS APRES : UN ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS

Deux ans après la dévaluation de 50% du franc CFA, le 11 janvier 1994 à Dakar, un bilan peut désormais être tiré des avantages et inconvénients qui en ont découlé pour les pays concernés. Les

ministres des finances des 14 pays de la zone, ainsi que les ministres français de la coopération et des finances, se sont retrouvés une nouvelle fois, les 17 et 18

(Lire la suite à la page 11)



A L'ECOUTE DU PAPE

«Travail : inventer l'avenir». Ce thème du Congrès met en cause un aspect essentiel de l'existence humaine.

Le travail, entendu au sens large d'activité caractéristique de l'homme, englobe toute notre action, et, de cette manière, il peut être vu comme la clef d'interprétation de l'anthropologie. Même la conception chrétienne de l'homme trouve donc dans le travail l'un des indices les plus tangibles de sa propre identité. Dans la vérification de la réponse de sa propre vie à l'idéal évangélique, le chrétien est appelé à répondre à cette demande décisive : dans mon travail, l'Esprit du Christ est-il véritablement présent ? Est-ce que je fais en sorte que le mystère pascal y vive ?

On peut développer, dans cette perspective, d'intéressantes considérations sur l'éthique du travail, surtout dans son aspect subjectif, c'est-à-dire celui par lequel l'homme est sujet du travail, premier fondement de sa valeur, si bien que tous les actes qu'il accomplit dans l'activité professionnelle doivent servir à «l'accomplissement de la vocation à être une personne».

Le travail tend à la réalisation en nous de la «vocation à être une personne». Ainsi, il apparaît comme support de la lutte en vue de la sainteté. Ce qui nous rend saints, ce n'est pas le travail, mais l'action de la grâce en nous ; cependant elle a lieu tout au long de la vie et donc au sein du cadre spécifique de l'action quotidienne, où se produit notre réponse à la grâce. Nous pouvons dire que le travail nous offre le lieu, le cadre, le moyen, ou si l'on préfère, les instruments et le langage de notre réponse à la sollicitude de l'amour de Dieu. Le travail — avec les intérêts positifs qu'il suscite, les stimulations qu'il déclenche

chez ses protagonistes, la richesse de ses motivations, sa dureté et sa fatigue, ainsi que la monotony qui parfois l'accompagne — voit ainsi ses significations s'élargir : il n'est pas seulement l'expression de la dignité de l'homme, un facteur de développement de la personnalité, un lien d'union avec les autres hommes, un moyen pour faire vivre la famille et pour contribuer au progrès de la société, mais aussi et surtout une tâche qui nous a été confiée par Dieu, comme signe de sa confiance dans l'homme et comme témoignage de l'amour de la créature pour son Créateur. (...)

Rome, 11 avril 1995  
Jean-Paul II  
aux Congrèsistes de  
l'UNIV 95\*

## LEÇON D'UN SOMMET DE FRANCOPHONIE : PRENONS NOS LANGUES AU SERIEUX !

Le Sommet de la Francophonie à Cotonou était tant attendu. Désormais, ils est rentré dans l'histoire. On en escomptait des avantages pour notre pays : propagande et publicité pour mieux connaître, dotation de diverses infrastructures, etc. Espérons que les résultats obtenus auront été la mesure de l'espoir entretenu surtout dans certains milieux. Il serait cependant permis de se demander si notre pays, comme l'ensemble des pays africains francophones, n'a pas d'autres types d'avantages à tirer du Sommet de Cotonou que du mouvement même de la Francophonie.

Pour répondre à cette question, il faudrait d'abord saisir le ressort profond de la Francophonie : ses objectifs, ce qu'elle est censée offrir aux pays africains, ce que ceux-ci lui apportent et ce que les divers partenaires concernés y cherchent.

La Francophonie aurait pour objectifs :

- de défendre le patrimoine commun aux pays qui utilisent la langue de Molière;
- de promouvoir et de renforcer la coopérative économique au niveau des partenaires en question ;
- de développer les échanges dans le domaine scientifique, technique et technologique entre les pays concernés ;
- et désormais l'un des points forts du Sommet de Cotonou de s'afficher dans la communauté internationale comme une force politique homogène, dotée de structures permanentes et défendre une position commune aux Etats membres.

En schématisant, l'on pourrait dire que par rapport aux objectifs qu'elle se pro-

(1) La paternité du vocable est attribuée à Onésime Réclus, un géographe... français, bien sûr, du siècle dernier (1837 - 1916). A ce sujet, voir par exemple MIDIOHOUMAN Guy Ossito. Du bon usage de la francophonie : Essai sur l'idéologie francophone, Porto-Novo 1994, p. 35.

(2) MIDIOHOUMAN Guy Ossito, op. cit., p. 35.

(Lire la suite à la page 6)

## L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## COIN DU FIN LIMIER

## IL EST TEMPS

Le samedi 04 mai dernier, j'ai pris part à une manifestation qui a réuni des hommes, des femmes et quelques jeunes d'une certaine classe. Au cours de ladite manifestation, il s'est passé une scène peu recommandable et qui a amené une jeune fille à traiter d'impoli un homme de la cinquantaine. Bien qu'apparemment simples et à ne pas dramatiser donc, la scène et l'attitude de la jeune fille m'ont fait réfléchir longtemps durant sur l'éducation en général de nos enfants et de bien des adultes que nous sommes.

Si l'éducation n'est qu'une acquisition des bonnes habitudes au plan individuel et collectif et qu'elle complète tout aussi bien, parfaitement la valeur de tout homme, tout le monde doit être d'accord aujourd'hui pour constater avec amertume la dégradation criarde de la moralité chez nos jeunes qui surtout manifestent de moins en moins leur politesse aux adultes. Or ce n'est qu'avec la politesse qu'une vie sociale digne de ce nom est possible; sans nul doute, elle réduit les rugosités individuelles et favorise la vie en communauté en développant la tolérance, la solidarité et la générosité envers les plus faibles. Mais ce qui au contraire se développe, sous nos yeux, c'est la violence, l'insolence, l'irrespect, et que sais-je encore ?

Les causes de cette situation sont nombreuses: elles proviennent, la plupart du temps, de la pression de la guerre froide, d'idéologies politiques peu favorables aux valeurs familiales, à l'éducation morale et civique; puis dans l'incapacité des hommes politiques à moraliser la vie publique et enfin dans le silence de la société civile.

Il est donc temps de redorer le blason de l'Instruction Morale et Civique en la rendant obligatoire dans nos établissements scolaires et pourquoi pas universitaires.

Basile René Sónanyón



## DECLARATION DES BIENS ET PATRIMOINE

## LE PRESIDENT MATHIEU KEREKOU ENTRAINE SON EQUIPE GOUVERNEMENTALE DANS LE RESPECT DE LA CONSTITUTION

Un peu plus d'un mois après l'investiture du Président Mathieu Kérékou, sa première équipe gouvernementale se conforme aux dispositions de notre Loi Fondamentale. En effet, en son article 52, alinéa 2, notre Constitution du 11 décembre 1990 dispose: "Il entendez le Président de la République et les membres du Gouvernement" sont tenus, lors de leur entrée en fonction et à la fin de celle-ci de leur honneur une déclaration écrite de tous leurs biens et patrimoine adressée à la Chambre des comptes de la Cour Suprême". Ainsi, selon les résultats du Conseil des ministres du 1er mai dernier, le Gouvernement du Général Mathieu Kérékou a sacrifié à cette obligation fondamentale prescrite par notre Constitution.

Le Président de la République s'est assuré, lit-on dans le compte rendu du conseil des ministres, que tous les membres du Gouvernement ont fait et adressé à la Chambre des comptes de la Cour Suprême, la déclaration écrite de leurs biens et patrimoine, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution du Bénin".

Un point fait à cette occasion, il apparaît qu'à ce jour, tous les ministres se sont acquit-

tés de cette exigence constitutionnelle. Ce qui du reste nous est confirmé par une haute personnalité de la Cour Suprême au cours d'un entretien.

Aussi simple que cela puisse paraître, l'acte de déclaration des biens et patrimoine de la toute première équipe gouvernementale du Président Mathieu Kérékou est d'importance capitale même si cette mise en conformité constitutionnelle comporte des insuffisances qu'il n'est pas trop tard de corriger par ceux qui sont concernés afin de rendre plus crédibles leurs déclarations.

C'est un exemple à encourager, un pas à consolider et à étendre à tous les échelons de l'administration publique : Transparence oblige ! Et c'est encore au nom de cette même transparence que l'actuelle équipe gouvernementale doit se résoudre à bien faire l'état des lieux et à rendre compte au peuple béninois qui s'impatiente de connaître le fond de la marmite après le départ de l'ancienne équipe et cela sans complaisance aucune ni esprit revanchard voire mesquin. Les ministres doivent s'efforcer, chacun en ce qui le concerne, de travailler effectivement dans la transparence avec leurs collaborateurs, mais aussi

dans la rigueur pour que l'excellence puisse prendre corps véritablement dans tous les secteurs de la Nation béninoise. Mais qu'il n'y ait de tout aspect théorique des choses, il a lieu de retrousser les manches pour traduire dans la réalité toutes les promesses sinon les quatre-vingt-dix pour cent des promesses faites lors des campagnes électorales 96 et 98, dont nom: création d'emploi, gestion transparente... et aussi et surtout la moralisation de la vie publique, un terrain sur lequel aucune excuse ne sera accordée à l'équipe gouvernementale actuelle. D'autre part, le peuple attend de savoir entre autres la vérité sur les meubles, les objets, le système informatique... qui auraient disparu de la présidence de la République.

Face aux grands choix économiques devant baliser la voie du développement du Bénin pour les cinq ans à venir, l'organisation urgente d'une Conférence économique est non seulement souhaitée, mais elle est d'une nécessité impérieuse. Ses résolutions ne pourront s'enraciner que dans un environnement sain, dégagé où les responsabilités des uns et des autres seraient situées.

Alain Ses

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LIBERTÉ DE PRESSE AU BENIN : UNE PRISE DE CONSCIENCE S'IMPOSE AUX JOURNALISTES

En cette veille du 21ème siècle, le monde de la presse est aux prises à des difficultés de tous ordres mettant en péril la liberté même d'expression et de parole. De l'hémisphère Nord à l'hémisphère Sud, le constat est amer quant aux diverses formes de brutalité subies par les travailleurs des différents corps de l'information et paradoxalement en cette période post-guerre-froide où l'on s'y attend le moins. Pour la seule année 1995 par exemple, plus d'une cinquantaine de journalistes ont été tués et des centaines emprisonnés et torturés arbitrairement. Que dire des procès arbitraires intentés contre des journalistes qui

ont osé lever le moindre coin de voile sur des affaires ténèbres impliquant surtout les hommes politiques ? La liste est assez longue et le tableau assez sombre pour les hommes de presse accusés à tort ou à raison de ne pas respecter l'éthique et la déontologie en matière journalistique.

Dans le cadre de la journée internationale de la liberté de presse, les journalistes béninois ont organisé les 02 et 03 mai dernier, au Codiam à Cotonou, une rencontre sur les questions d'éthique et de déontologie.

Dans sa communication M. Thomas Ménansan, directeur de publication de la Récade a indiqué qu'après six années de pratique journalistiquement démocratique au Bénin, il est temps de purifier la corporatisme de sortir de la caverne platonicienne, de passer le stade de l'amateur mal doué et de passer au professionnalisme, car selon lui, la vérité est là, brutale, éclatante, massive et angoissante que la presse béninoise est en proie à la dérive. Elle n'a pas encore d'âme. Et on ne saurait être un bon joueur en méconnaissant les règles du jeu. C'est pourquoi M. Ménansan, s'érigeant contre l'improvisation dans la presse, a fait remarquer que la connaissance de la déontologie professionnelle est pour tous les journalistes une étape fondamentale voire obligatoire pour l'exercice du métier.

Parlant de la presse publique, le conférencier a indiqué qu'elle a de tout temps, dans notre pays, servi l'Etat par la propagande. Elle a créé l'enthousiasme artificiel, fausse réalité, contrôlé la pensée; elle a aidé à créer des mythes autour desquels le regroupement devait s'opérer. Son but ne consistait pas à éduquer mais à forger des convictions «intransigeables » dans la conscience des citoyens. Bref, elle a été réglementée. Et cela est une antithèse de la liberté. Pendant près de 20 ans

(Lire la suite à la page 8)

## "LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements

LA CROIX DU BENIN

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

C O T O N O U

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 805

Tirage : 5.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien : 500 à 3000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Burjafleur : 10.000 à 20.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Affilé : 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse : 100 F CFA

## TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin : 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo : 4.680 F CFA

- Gambie, Guinée, Sierra Leone : 5.760 F CFA

- France : 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone : 5.760 F CFA

- Kimhau (Zaire) : 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie : 12.600 F CFA

- U.S.A. : 9.480 F CFA 94.80 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) : 10.200 F CFA 102.00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) : 8.520 F CFA 85.20 FF

- Canada : 10.200 F CFA 102.00 FF

- Chine : 12.600 F CFA 126.00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## LE TROISIEME TOUR SERA JUDICIAIRE

(Suite de la première page)

l'un des candidats à l'élection présidentielle de 1996 était le grand Manitou. On a rappelé à notre mémoire ce dououreux souvenir et tiré des égouts de l'histoire républicaine, de l'oubli collectif, ce que les délégués de la Conférence Nationale réunis dans le H.C.R. et la jeune représentation nationale avaient sagement résolu d'y plonger. Dans l'intérêt national, il avait-on dit alors. Certains avaient même parlé de pardon, ignorant ou faisant semblant d'ignorer que l'amnistie est plus que le pardon notamment dans les circonstances et les termes où elle a été votée.

On peut n'avoir pas été d'accord, avec l'amnistie en son temps, mais, il aurait fallu ne se faire pour rien au monde, garder le silence pour en sortir quand l'oubli a commencé à faire son œuvre. En effet, quand l'on choisit de se taire, l'on se tait pour toujours de moins publiquement sans quoi il y a fort à parier que l'on est de mauvaise foi.

On peut n'avoir pas été d'accord mais le politique a décidé l'amnistie. L'amnistie s'en est réjoui et le peuple a approuvé ce "pardon" qui allait à l'encontre de la présomption d'innocence qu'il avait reconnue comme principe constitutionnel sacré quelques mois plus tôt. En fait, la culpabilité (*dont on ne doit préjuger*) paraissait si évidente que le politique a décidé avant que la justice fasse son œuvre de clarté, de classer, de pardonner. Simplement! Mais il a jugé. Le Législatif et l'Exécutif ont décidé de soustraire à la justice un justifiable. C'est une prérogative exceptionnelle que leur laisse la Constitution et les lois afin qu'ils l'exercent au nom du peuple béninois, le même au nom duquel la justice doit être rendue, cette justice encore dont le but essentiel est la sauvegarde de la paix sociale, des droits des individus et qui attache à ses décisions l'autorité de la chose jugée. Cette autorité-là s'impose à tous comme s'impose à la justice elle-même l'amnistie décidée. Quelles qu'en soient les

circonstances. Et si la justice ne peut passer outre cette amnistie, amnistier quelqu'un impose que personne ne suggère plus sa culpabilité, ne l'accuse plus publiquement, directement ou indirectement, sans que l'on puisse s'y méprendre quant aux faits recouverts par l'amnistie. Cela se justifie logiquement par le fait que l'auteur d'une telle accusation ne peut, s'il y était contraint, rapporter une preuve de ses dires qui puisse être admise par la justice, celle-ci ne pouvant délibérer sur cette preuve sans délibérer sur la culpabilité ou l'innocence de la personne amnistiée. Or cela, elle ne le peut plus. Plus sérieusement, la Loi 60-12 du 30 juin 1960 prévoit dans son article 26 que "toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation". Elle admet que la vérité des faits diffamatoires peut toujours être prouvée, que lorsque cette preuve est rapportée le diffamateur "sera renvoyé des fins" de la poursuite pénale. Mais l'article 32 de la même loi prévoit que la vérité ne pourra être prouvée lorsque

a) "l'imputation se réfère à des faits qui remontent à plus de dix années" ou lorsque

b) "l'imputation se réfère à un fait constituant une infraction amnistie ou prescrite...".

En d'autres termes, dans ces circonstances, au regard de la justice, la diffamation est constituée irrémédiablement. Puisqu'elle ne peut plus statuer quant au bénéficiaire de l'amnistie, sur les faits qui en sont l'objet, puisqu'elle ne peut plus admettre la vérité, personne ne peut plus violer l'Eumonia décidée, accuser officiellement la personne amnistiée sans tomber sous le coup de la diffamation. Simple logique juridique. La solution inverse conduirait à violer l'amnistie, ce qui ne saurait être sans violer la loi, la loi qui s'impose aux juges et aux magistrats selon l'article 126 alinéa 2 de la Constitution.

Pourtant quelqu'un a osé poignarder l'Eumonia. Quelqu'un a fait une infidélité volontaire à la résolution commune. Il a mis les pieds dans le plat, ce que ne justifie pas, loin s'en faut, la campagne électorale. La loi du silence, de l'hypocrisie a été violée. L'auteur a eu une attitude indigne de ses fonctions. Il restera pourtant impuni. On reporterait juste cela sur le compte général des impunités. Aucun reproche si ce n'est un bien silencieux reproche moral. Des journalistes ont été punis pour

bien moins que cela. Où est l'égalité devant la justice? Où est la justice indépendante? Où est l'égalité devant la loi? Probablement aux oubliettes?

Il est vrai que l'on aurait un malaise à punir cette violation de la loi d'amnistie et l'infraction à l'article 26 de la Loi 60-12. Le diffamateur pourrait dire au sortir de l'audience, "J'ai été condamné il est vrai, je devais être condamné il est encore vrai, mais je ne l'ai été qu'en vertu de la loi qui interdisait la preuve du fait allégué". Mais si l'on pense ainsi, si l'on a ce malaise, c'est qu'on quitte déjà le droit pour l'équité. La justice malheureusement (ou heureusement parfois) ne statue qu'en droit. De toutes manières, les autorités judiciaires n'ont pas, dans le cadre de la diffamation, l'initiative des poursuites. Le diffamé seul peut porter plainte et obtenir réparation. La loi lui donne en somme le droit de "pardonner" au mépris de la présomption d'innocence, la sienne. Car du moment où le diffamé renonce à aller en justice, il crée contre la présomption de la vérité des faits allégués. Il aura donc à subir le plus dangereux des soupçons, des stigmates, celui du sous-entendu vrai.

Aussi ou justice sera faite par une condamnation (civile ou pénale) qui laissera un malaise, car les droits de la défense auront été enchaînés, ou justice ne sera pas faite, ce qui est plus probable, mais au préjudice de la vérité, de l'autorité de la loi. Voilà ce qu'il en coûte d'avoir entravé le cours de la justice. Chaque fois que la politique intervient dans le cours de la justice, il condamne inéluctablement les lois de la justice, la vraie, et il aura rendu un mauvais service à tous. Le politique est "Mafire avant la loi comme le disait Créon à son fils dans l'Antigone, plus après".

Après il y a la justice et le courroux des lois. Aujourd'hui, il faut donc laisser la justice à sa vocation. Elle a été entravée, enchaînée il y a quelques années. Pour cela quelque chose de pourri dérange la République au Bénin: un cadavre dans le placard. Pour un avenir serein, ce contentieux doit être vidé.

On peut rechercher encore quelques responsabilités. La prescription n'a pas encore donné à tous les crimes, à tous les délits l'extinction apaisante de l'impunité. Il faut savoir exactement la vérité quitter à exercer ensuite un droit de grâce exceptionnel. Il ne sera à rien, en effet, de consacrer dans la Constitution un devoir de désobéissance si l'on n'a pas au préalable crevé l'abcès qui mine l'inconscient collectif. Certes, il

n'a pas toujours existé d'obligation de désobéissance. Mais il existe depuis bientôt un siècle les articles 166, 186 notamment du code pénal. Appliquons-les pour changer les habitudes. On perd autant les habitudes qu'on les gagne. Une fois de plus, l'opération ne peut être futile pour un jeune État de droit, pour une justice qui pour la garantir doit s'affirmer et prendre la mesure de son rôle. Mais si la justice, elle aussi, est malade, si les magistrats sont rongés par la paresse, la résignation, la passivité, s'ils préfèrent fermer les yeux pour se cacher la vérité, pardonner sans savoir quoi exactement et se taire par peur que l'on dénonce leurs propres vices et combines, évidemment, l'État de droit sera le Godot que l'on attendra en vain. Il faut désormais un peu plus de fermeté, d'intransigeance. L'attentat dont a été victime un membre de la Cour constitutionnelle vient à point nommé contraindre à cela. Que les magistrats fassent pleinement leur boulot, que les cours et tribunaux exercent entièrement le pouvoir judiciaire et exclusivement à l'abri de toute ingérence du politique, que procureur et limiers de la police recherchent les auteurs de l'attentat, qu'ils en trouvent les instigateurs et établissent les responsabilités et que les lois, une fois au moins, avec courroux, punissent ceux qui ont enfreint cette fondamentale tradition qui honore le Bénin, car si l'on laisse ce précédent impuni, si l'on classe cette affaire comme une certaine affaire Bohiki, une certaine affaire Atikpé, si elle s'enlise comme une certaine affaire Kovacs, si la justice se défile, se griffe, nous aurons à craindre dans cinq ans, dans dix ans ou à plus brève échéance pour nos vies, pour la pérennité des institutions démocratiques, pour la République, "une et indivisible".

Le troisième tour, oui le troisième tour sera judiciaire ou l'État de droit, chacun le saura, n'existe pas.

Il n'est pas réjouissant de remuer le linge sale, mais sans cela, chacun réalisera bientôt la mascarade qui se cache derrière la loi et les infortunés emprisonnés n'en seront que plus fortifiés dans leur sentiment que la justice est bien injuste et inacceptable. Pour eux, pour l'égalité, il faut un véritable changement. C'est ainsi seulement que la fatalité sera vaincue. Ce ne sont pas des mots qui la vaincront, mais des actes, nos actes; car nous portons dans nos cœurs, dans notre mentalité, la seule vraie grande fatalité pour le Bénin. Il faut rapidement un changement véritable; car, à force de continuellement manger notre honneur, nous risquons de ne plus pouvoir digérer notre honte.

André Aimabou

CONNAISSEZ-VOUS  
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME  
BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07  
Fax (229) 32-11-19  
sise au Centre Paul VI  
203, Rue des Missions  
derrière l'église Saint-Michel ?  
L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER !

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

### TOYANKURU BAKARU OU LE GRAND TAS D'IMMONDICES DE NIKKI ET SON ROLE HISTORIQUE

A Nikki dans le Borgo, il existe un lieu appelé **Toyankuru Bakaru** ou le grand tas d'«immondices». Si d'autres tas d'ordures sont banals et ne sont que de simples et quelconques dépotoirs, ce dernier se signale cependant par sa singularité et son importance historique depuis les origines de Nikki.

#### I — LA NATURE DE TOYANKURU BAKARU

Dans leur tentative d'identification de la nature de ce grand tas d'ordures, les détenteurs des sources orales de Nikki affirment que **Toyankuru** n'est pas un tas d'ordures tout en étant un tas d'ordures. Il n'est peut-être pas exclu — cela reste à confirmer — que les premiers habitants y aient déposé quelques ordures, mais contrairement à ce qu'indique son nom, **Toyankuru Bakaru** n'est pas un tas d'ordures stricto sensu, c'est-à-dire un sens matériel où l'entend le commun des mortels : un lieu de dépôt des ordures ménagères et autres biens devenus impropre à la consommation et à l'utilisation des hommes. La définition de **Toyankuru Bakaru** nous situe dans un sens figuré qui fait de ce lieu-dit, un espace de "dépôt", c'est-à-dire de conjuration du mauvais sort responsable de calamités ou de malaises sociaux dont nous aurons à parler en détail, dans les lignes qui suivent.

La nature du sol de **Toyankuru Bakaru** est telle que de toute évidence, il n'a pas été formé à partir de l'accumulation d'un tas d'«immondices». Rien, non plus, en surface, ne laisse penser à un endroit habitué à recevoir des ordures de toutes sortes, car nulle part on en trouve sur les 1000 m<sup>2</sup> environ de ce lieu sacré considéré comme une divinité, l'une des plus importantes de Nikki.

Vaguement rectangulaire, il a un périmètre d'environ 130 m et est situé au quartier Maro. En fait, avant la naissance de ce quartier qui n'est pas le premier de Nikki,

**Toyankuru Bakaru** était en pleine brousse, hors du cœur de cette cité royale.

La surface n'est pas plane. Elle est également loin d'être uniforme puisqu'elle est de 30 cm de haut à certains endroits alors qu'elle atteint plus d'un mètre à d'autres. Quelques arbres y ont poussé, dont le **monorou** ou **monrobaké** au pied duquel se trouve un petit espace qui tient lieu d'autel, d'espace sacrificiel.

Rien, jusqu'en février 1996, ne matérialisait ni les limites de **Toyankuru**, ni celles du lieu de rencontre au pied de **monrobaké** entre la divinité et les hommes. Depuis lors, un mur d'enceinte peu élevé, en dur, entoure **Toyankuru Bakaru** et l'aire de l'autel a été matérialisée par une muraille circulaire. Sans ces récents travaux d'aménagement, l'étranger ou le non informé ne pouvait savoir qu'il est en présence d'un lieu-dit d'une telle importance dans l'histoire de Nikki, tant il est discret.

#### II — L'UTILITE PUBLIQUE DE TOYANKURU BAKARU

Fondamentale est la place que cette divinité occupe dans la vie socioculturelle des habitants de Nikki à travers les âges. Sa dénomination lui vient non pas du fait d'une quelconque fonction naturelle qui serait de recevoir des ordures provenant des activités des hommes, mais d'avoir toujours été le lieu de conjuration des différentes calamités naturelles et autres mauves menaçant la cité comme les famines ou disettes, les épidémies, le mauvais sort dont sont responsables certains esprits et des malfaiteurs. C'est, en fait, l'ensemble de ces souillures et mauves de toutes sortes que le prêtre de **Toyankuru Bakaru** et le roi de Nikki viennent conjurer dans cet espace sacré, qui lui a valu son nom de grand tas d'ordures. Cette notion de "grand" n'est nullement due à l'étendue, c'est-à-dire au volume, à l'importance quantitative, matérielle de ce "tas d'«immondices»", qui en réalité n'existe point, mais à la gravité, à

l'ampleur considérable des problèmes qu'officiellement et annuellement l'autorité politique vient y résoudre. C'est là, au sens figuré, des "ordures" qui sont plus importantes que les ordures ménagères puisqu'elles sont censées, si l'on ne s'en débarrassait pas à un endroit approprié, porter atteinte à la vie et à la quiétude de la population.

Le grand tas d'«immondices» ou **Toyankuru Bakaré** est beaucoup plus dans l'imaginaire des gens, dans leurs représentations mentales collectives que dans la nature, la réalité concrète et visible. Une telle nuance est d'autant plus utile que beaucoup de personnes aussi bien au sein de la population de Nikki que parmi les chercheurs croient que **Toyankuru Bakaru** a été ou est effectivement un dépôt, un tas d'«immondices» que les habitants viennent y déposer : une grave méprise !

Divinité mâle particulièrement vénérée à Nikki, **Toyankuru Bakaru** est une divinité poliade protectrice de toute la localité contre les mauves dont elle peut avoir à souffrir ; en gros, sa fonction essentielle est la purification rituelle annuelle de la cité. Elle n'appartient pas plus aux gens de Maro où réside le clan Cissé qui lui fournit son officiant qu'au quartier où est le palais du Sinaboko, son deuxième officiant politique. C'est la divinité de tout le monde et c'est bien à ce titre que tous les participants à la Gaani suivent son officiant le Bawarakpé et le Sinaboko à cheval pour se rendre au bord de **Toyankuru Bakaru**. Seuls ces derniers entrent dans l'espace sacré. Ils se rendent au pied de l'arbre **monorou** où il y a l'autel de la divinité, matérialisé par un petit canari d'eau. Le Bawarakpé verse dans une petite calebasse qu'il a amenée de la maison un peu de cette eau lustrale. Il en verse quelques gouttes par terre en conjurant les différents mauves qui désolent ou pourraient désoirler la localité ; il remet ensuite la calebasse au roi qui, à son tour, en verse une partie du contenu par terre en priant, et le reste sur son cheval dont il ne descend pas d'aileurs. A l'occasion, un beauf noir est immolé et enterré sur place. Entrés par la principale voie d'accès, le Sinaboko à cheval, le Bawarakpé à pied et tenant sa calebasse de libation ressortent par une autre issue et rejoignent la foule en liesse pour une troisième étape. Deuxième étape du périple de la Gaani après la visite de l'imam, **Toyankuru Bakaru** est, en fait, la première étape parmi celles des cultes traditionnels programmés sur le parcours de la Gaani.

Il est des nuits où l'on voit un bétier blanc rôder ou coucher sur **Toyankuru Bakaru**. Pour les uns, c'est sous cette forme que se manifeste la divinité. Pour d'autres, cet animal ne serait que son gardien.

Alors que d'habitude les tas d'ordures sont des lieux par excellence de dépôt des ordures et de matières fécales, ces deux pratiques y sont interdites parce qu'il est un espace sacré. Si aucun châtiment, en dehors de la réprimande, n'est infligé par le pouvoir politique à ceux qui enfreignent ces interdits, ils encourgent cependant des châtiments divins pour sacrilège. Nul ne connaît aujourd'hui la nature éventuelle de ces sanctions divines, car personne n'en a écopé depuis les origines de Nikki jusqu'à ce jour. Lieu respecté le jour et craint la nuit, **Toyankuru Bakaru** qui aurait dû recevoir ordures et matières fécales, en est complètement épargné par peur de la divinité.

#### CONCLUSION

**Toyankuru Bakaru** apparaît, de par sa nature et sa fonction, comme une singularité dans l'histoire religieuse et des mentalités en République du Bénin. Mais comment en est-on arrivé à cette conception particulière d'un "tas d'ordures" où il est paradoxalement interdit de déposer ordures et matières fécales alors que, de façon générale, les tas d'«immondices» ont toujours été, selon leur emplacement, faits pour les accueillir même quand ils sont sacrés comme dans le cas d'Aitan Ola à Kéto.

A. Félix IROKO

#### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LIBERTÉ DE PRESSE AU BENIN : UNE PRISE DE CONSCIENCE S'IMPOSE AUX JOURNALISTES

(Suite de la page 2)

sous le régime du PRPB selon M. Méganansan, la presse publique a une ligne rédactionnelle affreuse : simple serviteur du maître qu'est l'Etat.

Cette situation a été renversée grâce à l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 avec l'émergence de nombreux titres caractérisant la liberté de la presse indépendante. Ce qui du coup donnait lieu à une nouvelle définition de la mission du service public d'information.

Maishélas ! cette noble ligne rédactionnelle, a dit M. Méganansan, a sombré très tôt dans la misère intellectuelle et la presse indépendante béninoise se caractérise aujourd'hui par une corruption généralisée. Ainsi, son indépendance est devenue douteuse, a précisé le directeur de publication de la Récade.

Eu égard à certaines insuffisances congénitales de la Haute Autorité de

l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), le pouvoir de la protection de la presse dévolu à cette institution se trouve bien fragilisé. C'est pourquoi, avec l'implication plus grande des associations professionnelles, les journalistes béninois, réunis à l'occasion de la journée internationale de la liberté de presse, souhaitaient la création d'un observatoire de la presse.

Autorité morale, digne et respectable, cet observatoire se chargera essentiellement de rappeler à l'ordre les journalistes qu'ils soient de la presse privée que du service public, sur le respect de la déontologie.

Il dénoncera aussi bien les événements can de censure que les cas d'attente à la liberté d'expression, à la vie privée, d'inexactitude de l'information, de partialité, etc.

L'observatoire se chargera en outre de promouvoir un journalisme de qualité en suggérant aux associations professionnelles des actions à mettre

en œuvre pour améliorer les prestations des différents médias. Cet objectif ne serait atteint par l'observatoire que s'il se transforme progressivement en une institution de réflexion et de recherche sur l'évolution et le fonctionnement des médias.

Certes, la liberté de presse garantie par la Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin, implique surtout l'indépendance et la liberté de l'information, l'expression pluraliste des idées. Dès lors, il importe aux journalistes d'observer strictement les règles de leur métier. Les restrictions de la liberté de presse sont de jour en jour inquiétantes et interpellent avant tous les communicateurs en général quant à l'indépendance réelle de la presse. Aller aujourd'hui au-delà de l'adoption des résolutions qui ne font que dormir dans des tiroirs et mener des actions concrètes aidera mieux à sauver l'avenir de la presse à travers sa liberté.

Alain Sessou

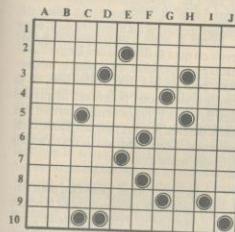
**UN PEU DE DISTRACTION****MOTS CROISES**

Horizontalement.

1. Délicieuse. — 2. Continent jaune. Espèce de saule. — 3. Sans mélange. Fait en mesure de. Tour. — 4. Tache ronde sur les ailes d'insectes. Fantaisie. — 5. A toi. Nid d'aigle. En amme. — 6. Racine vomitive. Grand bassin dans un port. — 7. Citron. Chapeau. — 8. Fleur française. Existente. — 9. Violent. — 10. Hittéenne. Grosse.

Verticalement.

A. Fruits du sapotier. — B. Prescription acquistive. — C. Encauque. Descendant du prophète. — D. Démontre. M. En pièces. — E. Ploya. Le moi ou le sujet. — F. Vanter. Milieu de bébé. — G. Levant. Périodes. — H. Négation. Font la qualité de la chose. — I. Poisson. — J. Manière d'agir habituelle.



(Réponse en page 10)

**GRILLE A DECODER**

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une

(Réponse en page 10)

**CHIFFRES CROISES**

Complétez les cases blanches avec des chiffres de façon à résoudre les opérations aussi bien horizontalement que verticalement.



(Réponse en page 10)

**BONNE SANTE... BONNE SANTE...****Le papayer**

... contre les digestions difficiles

Le fruit du papayer aide à mieux digérer les autres aliments. Il est recommandé chez les personnes affaiblies ou chez les vieillards qui ont du mal à digérer la viande et les crues. A ces personnes, on conseille de manger des papayes mûres au cours du repas.

ET VOTRE REABONNEMENT ?

... contre la jaunisse

Faire bouillir un morceau de racine de papayer bien lavée. Boire la tisane ainsi obtenue.

... contre les anthrax et les furoncles

Appliquer un morceau de papaye verte sur l'anthrax ou le furoncle de sorte que la chair du fruit soit au contact du corps. Application quotidienne, jusqu'à guérison.

... contre la toux

Faire bouillir des racines de papayer bien lavées, dans de l'eau sucrée, et boire en décoction.

... pour faire cicatriser les blessures

Bien laver un morceau de feuille de papayer. L'appliquer directement sur la plaie. La maintenir avec un bandage. Renouveler.

**Le hoquet peut-il être le signe d'une maladie ?**

VRAI. Lorsque le hoquet persiste au-delà de 48 heures, il faut consulter un médecin. Il peut en effet révéler une infection, une intoxication, une maladie de l'estomac ou encore être un effet secondaire d'un traitement aux corticoïdes. Au bout de quelques jours de hoquet ininterrompu, le malade est épaisé et subit une perte importante de poids.

Cependant, dans la très large majorité des cas, le hoquet n'est qu'une contraction involontaire du diaphragme, qui se soulève et s'accompagne d'un bruit rauque dû à la contraction de la glotte et aux vibrations des cordes vocales.

Il survient souvent après un repas. Après la tête, les bébés ont fréquemment le hoquet. Manger trop chaud, trop froid ou boire trop d'alcool sont aussi des causes connues du hoquet.

Chacun a son truc pour le faire passer : boire un verre d'eau sans reprendre son souffle, avaler une cuillère à soupe de sucre en poudre, bloquer sa respiration le plus longtemps possible, etc. Mais, même si on ne fait rien pour le stopper, le hoquet cesse généralement de lui-même au bout de dix à vingt minutes.

C.V.

**FACONS DE PARLER****DES MOTS ET DES FAUTES****POUR BIEN PARLER**

Ne jamais dire : « prédire d'avance »

C'est toujours d'avance ou à l'avance que l'on prédit ou que l'on prévoit. Prédir est donc un verbe suffisant pour exprimer correctement sa pensée.

**DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE****POUR BIEN PARLER**

On dit **suite** à la sens de : sur le champ, sans délai. On dira donc par exemple : Il a marché deux jours «de suite».

Il veut son cadeau tout de suite (sans délai).

Toujours avec le mot **suite** les expressions :

par suite c'est : par conséquence naturelle; il était malade ce jour-là, par suite il n'a pas pu sortir.

Par la suite a le sens de « à une époque postérieure, à une époque passée ».

On peut dire par exemple : il était souffrant le jour de la première représentation théâtrale, mais il a pu voir la pièce par la suite.

Pour éviter des fautes, des nuances de langage à respecter !

**POUR BIEN PARLER**

Il ne faut jamais dire : « progresser en avant ». Comment pourrait-on progresser en arrière ? Il suffit donc de dire : progresser.

**JEU DE MOTS****Un Jaseran (JASERAN), est-ce :**

- le nom d'un oiseau tropical siffleur ?
- le nom d'un bijou ?
- ou le nom d'un morceau de musique de jazz particulièrement rythmé ?

Trouvez la bonne réponse.

Réponse : Le Jaseran (JASERAN) est un bijou, une chaîne d'or à mailles très fines, pour suspendre au cou, des croix, des médallions, etc.

N.B. Jaseran vient du nom arabe de la ville d'Alger : Al Djazair.

Le jaseran est aussi le nom de la côte de malta portée au Moyen Age.

\*

\*

En quatre lettres on le paie. Placez ces quatre lettres dans un autre ordre et on la mesure... Deux noms à trouver.

Réponse : Ecot (ECOT). On dit payer son écot.

Leitres mélangées : cote (COTE), chiffre indiquant une dimension sur un dessin.

N.B. : La cote peut être aussi la part que chacun doit payer d'une dépense ou d'un impôt.

**LE MOT JUSTE**

L'adjectif bénéfique (BENEFIQUE) s'oppose à maléfique (MALEFIQUE).

On peut donc dire : un nombre, un astre bénéfique ou maléfique.

Mais dans les autres cas il est préférable d'employer les qualificatifs : bienfaisant ou malaisant ou encore : salutaire.

Ainsi on dira : une action bienfaisante ; un remède salutaire.

Nuances pour bien s'exprimer avec le mot juste.

**POUR BIEN PARLER**

Ne jamais dire : « prédire d'avance »

C'est toujours d'avance ou à l'avance que l'on prédit ou que l'on prévoit. Prédir est donc un verbe suffisant pour exprimer correctement sa pensée.

**DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE****POUR BIEN PARLER**

On dit **jouer de malheur** : avoir une malchance persistante. À l'origine, cette expression signifiait : ne pas avoir de chance au jeu.

Porter malheur : avoir une influence néfaste, l'opposé de porter chance.

Le malheur veut que : il se trouve par malchance que...

Malheur à (suivi d'un nom de personne) est une exclamation racourcie de l'expression : puisse-t-il arriver malheur à...

A quelque chose, malheur est bon : dans tout événement pénible il y a quelque chose de bon à prendre.

Un malheur ne vient jamais seul : ce préjugé se retrouve dans l'expression : jamais deux sans trois...

Enfin, faire un malheur... terme familier signifiant : se livrer à quelques violences...

Cette expression a été reprise dans l'argot du spectacle au sens d'avoir du succès. On dira par exemple cette nouvelle pièce fait un malheur !

**POUR BIEN PARLER**

Ne pas confondre : gauchisme et gauchissement.

Etre partisan de solution révolutionnaires c'est faire preuve de gauchisme et non de gauchissement.

Le gauchissement se rapporte aux objets déformés : une planche, par exemple, peut subir un gauchissement et l'opinion de quelqu'un peut se tourner vers le gauchissement.

Pour bien parler, une différence à ne pas oublier.

**DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT****Partiel (PARTIEL) et partial (PARTIAL)...**

Ces deux adjectifs ont pour racine le mot « partie » mais leurs sens sont différents dans leur application.

Est partiel, celui qui a des préférences pour quelqu'un ou pour quelque chose.

Il prend parti pour... au risque d'être injuste. Une justice partielle n'est pas la justice.

Est partial quand cet adjectif ne concerne qu'un élément d'un ensemble.

Cette connaissance est insuffisante pour porter sur l'ensemble un jugement impartial... tout le contraire de « partielle ».

**POUR BIEN PARLER**

Ne jamais dire « s'autocensurer soi-même ». En effet l'autocensure est la censure exercée par soi-même. Le verbe s'autocensurer est suffisant pour exprimer correctement sa pensée.

## SOCIETE — CULTURE

LEÇON D'UN SOMMET DE FRANCOPHONIE :  
PRENONS NOS LANGUES AU SERIEUX !

(Suite de la première page)

pose d'atteindre, la Francophonie comporte quatre principaux volets : un volet culturel, un volet économique, un volet scientifique-technique englobant le domaine technologique et enfin un volet politique.

Il s'agit donc d'un grand mouvement de solidarité multidimensionnelle et sans frontières de continents. Qu'est-ce que les pays africains y cherchent ? Tout le monde (ou presque) le dit : un nouvel élan pour le développement. Mais concrètement, voyons ce que recouvre la coopération dans chacun des domaines indiqués.

**Sur le plan culturel**, quel est le patrimoine commun aux pays francophones<sup>(3)</sup> ? Bien entendu, ce ne sont pas des éléments comme le culte de « nos ancêtres les Gaulois » ou le vodum. C'est, naturellement, la langue française. A ce sujet, Jacques Chirac, lors du Sommet de Cotonou, a eu le mérite d'avoir appelé les choses par leur nom. L'objectif principal de la Francophonie, ou si l'on veut, ce qui en constitue le volet culturel, c'est, ni plus ni moins, la défense acharnée du français. A tout prix.

En ce domaine, même si le mouvement pourrait n'être pas en sens unique, ce sont les pays francophones du Nord (la France, le Canada, la Belgique, la Suisse, etc.) qui attendent beaucoup de ceux du Sud. Les seconds doivent prêter main forte aux premiers pour arrêter ou tout au moins limiter la progression de l'anglais au détriment du français. Mais pas du français seul, nous assure Chirac. Il l'a dit et on aura le loisir d'y revenir, d'autres langues et d'autres peuples sont concernés par la bataille contre l'omniprésence de la langue de Shakespeare.

**Pour ce qui concerne les volets économique, scientifique-technique et technologique**, il s'agira de mettre sur pied ou de maintenir une coopération fondée sur des intérêts réciproques et susceptibles d'aider les pays du Sud dans le sens d'un développement harmonieux. Ici aussi, théoriquement il pourrait s'agir comme dirait Léopold Sédar Senghor, — soit dit en passant un fervent promoteur de la francophonie —, d'un rendez-vous du donne et du recevoir. Mais en réalité, en ce domaine, ce sont les pays du Sud qui ont beaucoup sinon à recevoir, du moins à attendre des partenaires francophones du Nord.

**Le volet politique**. En principe, il s'agira d'élaborer une politique commune sur les grandes questions de la communauté internationale. Mais concrètement, il se peut que les pays francophones sous-développés soient subordonnés à ceux qui ont plus de poids dans le concert des Nations. On a beau parler de politique commune, ou de décisions communes, ce ne sont pas des pays comme le Bénin, le Togo, le Cambodge ou la Roumanie qui ont le plus de chance de peser lourd dans l'élaboration de cette politique ou dans les prises de position du groupe francophone. En réalité, avec ou sans la francophonie, ce serait, à peu près, la même chose : une loi, qui près, la même chose : une loi, qui n'est même plus tacite, veut que sur les questions internationales, les petits Etats s'alignent derrière les grands qui ont avec eux

des rapports particulières. De temps en temps, on ramène à l'ordre les petits turbulents et on les fait taire par divers procédés et mesures. Mais mettons de côté ces considérations et laissons chacun effectuer, s'il le veut, un bilan de la francophonie vue comme coopération.

Par contre, nous n'allons pas nous priver de nous demander si les pays du Sud vont trouver dans le mouvement francophone, le nouvel élan qu'ils cherchent sur la voie du développement. Certains répondraient par l'affirmative. A ce sujet, dans un article signé par Philippe L. Amoussou, publie ici même, on peut lire par exemple :

*«Incontestablement, la Francophonie dépose de nos jours, le simple cadre culturel. De plus en plus, les domaines d'intervention et les divers programmes convergent à la promotion et à la croissance économiques. Mieux, ils intègrent davantage tous les aspects du développement humain. Le forum francophone des affaires institué dans le cadre de la Francophonie apparaît comme une institution spécialisée, fondamentale et déterminante dans le développement»<sup>(4)</sup>.*

Donc, la question « La Francophonie : un creuset catalyseur pour le développement ? », titre de l'article, n'attendrait, et ne pourrait avoir comme réponse, qu'un massif et « incontestable » « oui ! » qui curieusement n'apparaît pas de façon aussi tranchée et franche sous la plume de l'auteur. Celui-ci, en effet, a trouvé, au dernier moment, que quelque chose manquait à la francophonie pour qu'elle assume la fonction de « creuset catalyseur pour le développement » : la volonté politique. Les dirigeants francophones devraient s'armer « d'une volonté politique plus marquée, sans laquelle l'intégration qui incarne la Francophonie ne serait que pure illusion »<sup>(5)</sup>.

Les Africains seraient très heureux, si un engagement politique plus affirmé était la principale question à résoudre : afin que la francophonie soit véritablement une intégration réussie et un creuset de développement.

Encore faudrait-il préciser de qui ! Sinon, comme on va le voir sans tarder, nous risquons éternellement de prendre le combat d'autrui pour le nôtre.

2 — L'APPEL DE COTONOU :  
UNE INTERVENTION QUI  
DEVRAIT INTERPELLER LES  
AFRICAINS.

Avant d'aller plus loin, entendons-nous, ne serait-ce que sur ce point : la coopération, aujourd'hui plus que par le passé, s'impose à tous les Etats, à tous les Peuples et à toutes les Nations, des plus grands jusqu'aux plus petits. Et ce serait se mettre en marge de l'histoire que de vouloir ou prétendre lutter contre le principe de coopération entre Etats, Peuples et Nations. De toute façon, les Africains doivent retenir que c'est en eux-mêmes et dans leur continent qu'ils ont à chercher le point d'appui qui va leur permettre de soulever le monde. S'ils croient ceux qui leur disent le contraire ou si en s'appuyant sur des élé-

ments extérieurs ou étrangers, ils pensent s'appuyer sur quelque chose qui leur est propre, ils verront qu'ils ne réussiront pas à soulever grand' chose.

*«Il faut produire et diffuser en français. C'est une question de survie»*

Ce n'est pas nous qui parlons. C'est Jacques Chirac. Et tel est ce qu'il a lui-même baptisé « appel de Cotonou ». L'idée est claire. Elle est même juste. On le verra :

Seulement, cette idée repose elle-même sur le postulat que le français est pour les pays francophones africains par exemple, ce qu'il est pour la France ou pour le Québec. Or, en Afrique, le français a beau être une langue de l'administration, de travail, une langue officielle et tout ce que l'on voudra, il n'est la langue maternelle d'aucun vrai Africain, même si certains par leurs comportements et leurs propos s'amusent à la croire à la faire croire. Pur snobisme. Le français a été, est, et il faudrait que les Africains fassent tout, afin qu'il demeure sur le Continent Noir une langue étrangère. Pourquoi ?

La réponse est très simple — on y reviendra — : parce qu'il est très difficile pour un peuple de se développer en renonçant à sa culture. Or, jusqu'à preuve du contraire, la culture ou même les cultures africaines ne sont ni européennes, ni françaises. Elles sont, si l'on peut ainsi dire, nègres et s'expriment dans des langues africaines.

De temps en temps, il arrive de renconter des Africains qui se livrent à des développements pompeux sur l'ère Méjico pour montrer que le Continent Noir fait fausse route en voulant se développer en dehors de ses cultures. Mais les mêmes sont souvent prêts à traiter avec peu d'intérêt les langues africaines. Comme s'il existait des cultures qui s'expriment en dehors d'une langue. Et comme si celle-ci ne constituait pas l'élément culturel par excellence. Jacques Chirac avait donc parfaitement raison d'affirmer que produire et diffuser en français, c'est une question de survie. Mais cette vérité, du moins telle qu'elle est exprimée, n'est pas pour les pays africains. Ce qui est vrai pour nous, le voici :

*Il faut produire et diffuser  
en langues africaines. C'est une  
question de survie !*

On l'a déjà dit et l'histoire l'atteste : en dehors des langues africaines et du génie qu'elles expriment, il serait très difficile pour les peuples africains de trouver le chemin du développement. Et à la question posée plus haut de savoir si les pays africains trouveront dans la francophonie un nouvel élan pour le développement, nous répondrons par la négative, si la francophonie devrait les conduire à oublier ou à négliger leurs langues et donc leurs cultures. De toute façon, les Africains doivent retenir que c'est en eux-mêmes et dans leur continent qu'ils ont à chercher le point d'appui qui va leur permettre de soulever le monde. S'ils croient ceux qui leur disent le

contraire ou si en s'appuyant sur des élé- ments extérieurs ou étrangers, ils pensent s'appuyer sur quelque chose qui leur est propre, ils verront qu'ils ne réussiront pas à soulever grand' chose.

L'on disait dans ce pays, comptez d'abord sur nos propres forces. Nous devons volontiers, dans le cas qui nous occupe, appuyons-nous d'abord et avant tout sur notre propre identité et sur notre culture. Défendons-les d'abord et avant tout. Ensuite, peut venir la francophonie et alors nous aurions plus à offrir aux autres et serions capables de faire un bon usage de la francophonie. Le développement est à ce prix. La dignité aussi !

Même si nous n'arrivons pas à percevoir en quoi la défense des langues africaines est importante, en voyant le mouvement, pour ne pas dire l'offensive, de la francophonie, nous pourrions désormais faire au moins le raisonnement suivant : les autres défendent leurs langues. Donc c'est important. Alors, nous aussi, nous devons défendre les nôtres.

Jacques Chirac, peut-être pour renforcer l'appel de Cotonou ou pour le rendre plus acceptable, ne s'est pas privé de préciser que le combat que les pays francophones doivent mener contre la domination de l'anglais est aussi celui des pays qui utilisent l'espagnol, le japonais, le chinois ou l'arabe... La liste n'était certainement pas exhaustive. Mais n'est-ce pas significatif, cela donne-t-il pas à penser que dans une intervention faite en terre africaine, devant plus d'un Chef d'Etat africain, le nom d'aucune, mais alors d'aucune langue d'Afrique Noire ne fleurit les lèvres du Président français ? Les langues africaines elles, ne méritent-elles pas d'être défendues, non pas seulement contre la domination de l'anglais, mais contre celle de toutes les autres langues européennes qui les oppriment ?

La langue de Molière, n'en déplaise aux Français, n'est tout de même pas la langue la plus menacée du monde. Et pourtant la défense du français est une question de survie, répétons-le et précisons-le, pour les pays ou les groupes culturels francophones du Nord. Combien plus la défense de leurs propres langues doit être une question vitale pour les peuples et les pays du Continent Noir piétinés depuis des décennies en même temps que leurs cultures dévalorisées !

Mais il ne faut pas se livrer à un mauvais procès. Si les Africains sont incapables de se rendre compte que défendre leurs langues, c'est pour eux une question de survie, faut-il en accuser Jacques Chirac ?

(3) *Il faut signaler à ce sujet que Midiohouan a déjà tenté de démythifier l'idée d'une culture commune aux pays francophones. Cf. MIDIOHOUMAN Guy Ossito, op. cit., p. 29-35 surtout.*

(4) AMOUSSOU Philippe L., *La Francophonie : un creuset catalyseur pour le développement ?*, in, *La Croix du Bénin : Bimensuel catholique de doctrine et d'information*, 49 (1993), n. 639 (septembre 15), p. 11.

(5) *Ibid.*

Celui-ci avait raison de n'avoir cité aucune langue africaine en lancant l'appel de Cotonou. Il ne peut pas être plus royaliste que le roi. Si nos dirigeants sont incapables d'élaborer une politique cohérente et mobilisatrice pour la promotion et la défense des langues africaines, est-ce la faute des Occidentaux ? Ceux-ci ne sauraient être plus papistes que le Pape. Ni plus africains que les Africains ! Qui négligent leurs langues. Qui méprisent leurs langues au profit de celles d'autrui.

Pour expliquer cet état de fait, l'on parlera peut-être du néo-colonialisme et de l'imperialisme des Européens qui ont bloqué ou simplement rendu impossible pendant longtemps sur le Continent Noir toute politique linguistique destinée à promouvoir les langues africaines. Soit ! Mais nous devons savoir que c'est de bonne guerre. Chacun défend ses intérêts. Et c'est aux Africains qu'ils reviennent de situer clairement là où se situent les leurs et de combattre afin de les préserver.

L'appel de Cotonou lancé par Jacques Chirac pour la défense du français notamment contre la domination de l'anglais devrait donc faire réfléchir et interroger tous les Africains, francophones ou pas. Il faut que la francophonie tout comme les autres offensives destinées à embrasser davantage l'anglais, le portugais et l'espagnol en Afrique nous convainquent de la nécessité d'aimer nos langues, de les parler, de produire et de diffuser en ces langues. C'est une question de survie.

Le rôle des langues africaines dans le devenir du Continent Noir est dans une problématique, on ne peut plus importante. Et l'on ne peut prétendre ici en considérer tous les aspects. On va juste tenter de prolonger un peu les réflexions précédentes.

### 3 — ELEVER DES LANGUES AFRICAINES AU NIVEAU DE LANGUES OFFICIELLES, C'EST UNE QUESTION DE SURVIE.

La promotion des langues africaines n'est pas, s'il est permis de se référer au langage du monde scolaire, une question au choix, à côté du maintien des langues européennes utilisées en Afrique. Les Africains, du moins dans les conditions actuelles, ont besoin de ces dernières langues, comme de fenêtres qui leur permettent d'être ouverts sur le monde, et de prendre ce qui les intéresse dans la science, la technique et la technologie véhiculées par elles. Indépendamment de cela, ce n'est jamais mauvais d'apprendre des langues étrangères. Car, celle offre la chance de pouvoir communiquer avec d'autres cultures. Mais, comme l'a affirmé Aimé Césaire, pour une civilisation, il y a deux façons de se perdre : soit s'enfumer dans le particularisme, soit se diluer dans l'universel. Donc autant les Africains ont besoin des langues étrangères pour ne pas s'emmurer dans le particularisme, autant ils doivent savoir défendre et promouvoir leurs propres langues afin de ne pas se diluer dans l'universel.

Pour éviter ce dernier écueil, il est absolument indispensable d'élever des langues africaines au rang de langues officielles dans nos pays. Cela,

- l'unité nationale le requiert ;
- la démocratie l'exige ;
- et le développement socio-économique de l'Afrique ne peut s'en passer.

### La promotion des langues africaines, facteur d'unité nationale.

Longtemps l'on a trouvé des vertus unificatrices aux régimes forts et stables fondés sur le parti unique. L'on prétendait que l'unité nationale, tout comme d'ailleurs le développement économique, était à ce prix. On connaît aujourd'hui les résultats qui ne devraient normalement étonner personne. Combien peut-on unir des gens qui ne se connaissent pas, qui ne se comprennent pas et qui vivent dans des suspensions réciproques que génère partout une situation ?

Les unités culturelles importantes se constituent toujours autour de langues qui permettent aux divers acteurs de se comprendre, de se connaître et de collaborer à l'édition d'une œuvre perçue comme commune. En tout cas, sans conteste, la langue joue un rôle prépondérant dans la construction de l'unité en un pays. Elle est facteur d'unité nationale, car le fait de parler une même langue unit. Or jusqu'à présent, malheureusement beaucoup de pays africains en sont encore à concevoir les langues européennes parlées à peine parfois par 10% de la population comme leur seule langue officielle et nationale possible. Le résultat, c'est que souvent, en allant du Nord au Sud — ou vice versa — dans son propre pays, on est plus "dépayisé" que dans une capitale occidentale. S'étonnerait-on alors que des compatriotes se considèrent comme étrangers l'un à l'autre ? Dieu merci s'ils ne se traitent pas en ennemis ! A notre avis, il serait plus facile pour les pays africains, à partir des langues du territoire promues, de tendre vers une unité nationale qui se rapproche de la fraternité. Tout en étant langues officielles et administratives, les langues européennes sont "étrangères" en Afrique. Et, encore une fois, il faudrait qu'elles le demeurent !

En ces temps-ci où l'on reparle beaucoup des regroupements régionaux en Afrique, de peur que de telle unités régionales soient purement théoriques pour ne pas dire fictives, il faut mettre dans le coup les langues africaines (telles le kiswahili, le haoussa, le yoruba, le dioula etc.) qui ont déjà une certaine audience. Car l'unité, qu'elle soit nationale ou régionale, loin d'être une idée qui se promène dans la stratosphère et qui un jour, par hasard, fait une brusque irruption dans une société, se fonde et se consolide sur la base d'éléments concrets parmi lesquels la langue figure en bonne place. Elle ne relève pas du domaine du "donné" mais de celui du conquis. Mieux, elle n'est jamais née par conquête ou acquisition définitivement. C'est une tâche à remettre sans cesse en chantier.

En tout état de cause, dans le cadre de la création d'espaces économiques communs dans le Continent Noir, les langues africaines non seulement constituent un grand atout pour l'unité régionale, mais aussi pour l'accroissement des échanges économiques lesquels à leur tour favoriseraient énormément l'expansion desdites langues. N'oublions pas que, entre autres, c'est par le commerce que l'Anglais s'est imposé.

### La promotion des langues africaines, une exigence de la démocratie.

Pouvant et devant être facteur d'unité, les langues africaines sont aussi de précieux instruments à mettre au service de la démocratie en Afrique. Quel rapport peut-il bien subsister entre démocratie et langue ? Le raisonnement, selon nous, est sim-

ple. Si la démocratie, c'est le Gouvernement du peuple par le peuple, c'est-à-dire la participation active et responsable parce que éclarée de toutes les couches et catégories socio-professionnelles à la gestion de la chose publique, alors la politique doit se faire dans des langues comprises et parlées par tous. En effet, comment les citoyens pourraient-ils s'intéresser à la chose publique s'ils ne comprennent pas la langue et le langage politique ? Comment pourraient-ils contribuer à la gestion de la façon responsable et éclairée s'ils n'ont droit qu'à des bribes d'informations ou de désinformations ? Pour le moins, difficilement des citoyens pourraient-ils réclamer leurs droits et assurer leurs devoirs de manière convenable, s'ils ne comprennent pas ou mal. Dans l'avenir, la qualité de la vie politique et civique en Afrique, après la disparition des régimes totalitaires, dépendra en grande partie de la possibilité réelle que toutes les catégories socio-professionnelles, celles de la base surtout, auront de participer à l'évolution des idées, des institutions et de la situation de leur pays, en somme, d'être actrices et non plus seulement réceptrices des idéologies élaborées dans certains milieux. Ici comme ailleurs les langues africaines sont appelées à jouer un rôle irremplaçable.

En raison de tous ces enjeux, il faudrait bien que les Africains se battent pour sortir les langues africaines de l'ombre des arbres à palabre afin d'en faire des instruments officiels de communication tant de l'information que du savoir moderne.

### La promotion des langues africaines, facteur de développement.

Le philosophe allemand Fichte a écrit : "La langue d'un peuple, c'est son âme". Or le développement à réaliser par un peuple, dans toutes ses dimensions, fait appel au génie de ce peuple, à son ressort profond, à ce qui le caractérise et qui le pourraient appeler son âme. Car, si on pourraient appeler son âme. Car, si on pourraient appeler son âme. Car, pour une société, revient à trouver des solutions adéquates aux problèmes qui se posent à lui, c'est inventer ou créer, à partir des données qui sont les siennes et de son génie, le chemin de son accomplissement sur le plan moral, spirituel, matériel etc. L'un des drames des peuples africains, c'est qu'ils cherchent à se développer et à exprimer leur génie en dehors de leurs langues et même de leur culture, donc sans leur âme. Un dictin de notre pays n'enseigne-t-il pas que ce qui fait mal, le dit dans sa propre langue, sous-entendu, maternelle ? On comprend que nous soyons tous tournés en rond, importe presque tout sans pratiquement rien produire. Si le développement nous fait profondément mal et si le développement nous tient vraiment à cœur, alors nous devons chercher à exprimer les données dans nos langues.

L'histoire nous apprend que les grandes civilisations se sont édifiées en poussant leur génie créateur le plus loin possible sur la base d'une langue propre. Ainsi des brillantes civilisations égyptienne et grecque dans l'antiquité. Et ce n'est pas l'exemple des pays asiatiques contemporains ayant merveilleusement allié "tradition" et "moderne", entrant dans l'ère industrielle puis atomique avec leurs langues propres qui infirmerait la règle. Nous avons donc intérêt à affronter le problème du développement en nous servant des langues qui constituent l'âme de nos peuples et qui peuvent aussi nous rassembler.

S'il est vrai que la langue d'un peuple, c'est son âme, en laissant les nôtres mourir lentement, l'Afrique disparaîtra

culturellement avec elles. Le Continent Noir sera alors un peu comme l'Amérique Latine où les langues locales ont été déracinées par le portugais et l'espagnol. Encore une fois, il n'y a pas de culture et de civilisation qui apparaissent, se développent et tiennent sans langue. Aussi, la promotion de nos langues est-ce une question de : *to be or not to be*. Et nous voilà revenu à la formule chiracienne contextualisée : il faut produire et diffuser en langues africaines. C'est une question de survie. Or, la promotion de ces langues passe nécessairement par une politique qui va leur permettre progressivement de se hisser au rang de langues officielles à tous les effets. Donc éléver des langues africaines au niveau de langues officielles, c'est pour les Africains, une question de survie.

### 4 — L'EQUATION DU CHOIX DES LANGUES AFRICAINES A PROMOUVOIR : LE CAS DU BENIN.

L'article premier de notre Constitution stipule que le français est la langue officielle de la République du Bénin. Cette norme ne fait que ratifier un échec qui ne nous apparaît même pas comme tel. En effet, depuis la période de l'indépendance, on a été incapable de concevoir et de mettre en œuvre une politique des langues nationales susceptibles de hisser un jour une langue du Bénin à la dignité de langue officielle.

Le législateur béninois semble exprimer cette préoccupation dans l'article 11 de la Constitution du 11 décembre 1990 qui dispose :

"L'Etat doit promouvoir le développement de langues nationales d'inter-communication."

Il reste désormais à prendre conscience des enjeux liés à cette disposition de notre Constitution et à mettre en œuvre des mesures concrètes pour que son contenu passe dans les faits. Il faut donc agir vite, car le Bénin est l'un des pays les plus en retard non seulement dans la sous-région, mais encore sur la voie de la promotion de nos langues. Mais l'on ne peut s'en arrêter là. Nos langues doivent absolument être introduites à l'école, comme cela se fait déjà près de nous, au Ghana ou au Togo avec l'ewe entre autres, ou encore au Nigeria avec le haoussa et le yoruba par exemple. On a parlé en ce sens de loi de rapprochement linguistique<sup>(6)</sup> à préparer et à voter au parlement. C'est la une idée et une suggestion qui ne peuvent qu'être appuyées. Mais il ne faut pas se cacher qu'il y a beaucoup d'obstacles à surmonter, non seulement pour parvenir à mettre au point une telle loi, mais encore et surtout pour l'appliquer avec succès.

D'abord se pose le problème des langues à choisir et à introduire à l'école. Roger Gbagnonvi a fait en ce sens des propositions concrètes dignes d'attention. Il suggère que l'on retienne le baoulé, le dendi, le fon et le yoruba : le dendi et le fon seront simultanément et systématiquement étudiés au cours primaire, tandis que le

(Lire la suite à la page 10)

(6) Cf. GBAGNONVI Roger. *Un député pour quoi faire ? Position doctrinale et expérience du Bénin*, in *La Croix du Bénin : Bimensuel catholique de doctrine et d'information*, 49 (1995), n. 627 (mars 03), p. 6.

**RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION**

## SPECIAL DIXIEME ANNIVERSAIRE DU PELERINAGE MARIAL DES JEUNES A DASSA-ZOUUME, LES 16, 17 ET 18 FEVRIER 1996

Ils sont 850 jeunes environ des différentes paroisses de Cotonou à effectuer les 16, 17 et 18 février 1996, le déplacement marial sur la grotte Arigbo de Dassa-Zoumè, en pèlerinage.

Le thème proposé à leur méditation par les organisateurs est : « Jeune, te laissez-tu réellement conduire par Marie vers Jésus ? ».

Placé sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè, ce pèlerinage veut donner à chaque jeune, l'occasion de s'abandonner véritablement dans les mains de Marie pour mieux connaître et aimer Jésus.



Devenu désormais une tradition, le pèlerinage marial des jeunes à Dassa-Zoumè a lieu tous les ans et constitue pour eux un temps de réflexion sur un aspect de la vie chrétienne ou sur les grandes préoccupations juvéniles de l'heure. Ainsi, cette jeunesse a eu déjà à réfléchir sur les thèmes « Pour suivre Jésus, regarde et écoute Marie » (1987), « Pour répondre oui aux appels de Jésus, regarde Marie » (1988 et 1989), « Comment construire par Marie une vraie fraternité dans un amour véritable » (1992 et 1993).

Par le choix du thème de ce pèlerinage de-dixième anniversaire, « Jeune, te laissez-tu réellement conduire par Marie vers Jésus », la jeunesse veut marquer une pause et faire le point pour un nouveau départ. Et rien n'a été négligé pour atteindre cet objectif : voyage nocturne par train, marche joyeuse de la gare de Dassa à la Grotte, méditation du Rosaire, conférence sur le thème, animation par l'union des chorales des jeunes de Cotonou, panel sous l'autorité de Monseigneur Antoine Ganyé, procession aux flambeaux, chemin de croix et adoration. Une soirée créative riche en enseignements bibliques et composée de sketches, mini-concert, ballets traditionnels et de poèmes a été magnifiquement organisée par les jeunes pour fêter ce dixième anniversaire.

De même, au cours de la messe du dimanche, ils ont remis à Monseigneur Ganyé une grande croix-souvenir du dixième anniversaire. Tout était à la louange mariale et à la gloire de Dieu.

La note particulière de ce pèlerinage a été cet hymne du dixième anniversaire composé pour la circonstance par M. Patrice Ekpanghbo, un jeune de la paroisse Sainte-Cécile de Cotonou et merveilleusement exécuté en choré par l'ensemble des pèlerins sous la direction de l'union des chorales des jeunes.

*« Redis-moi les secrets de ta vie  
Belle fleur du Paradis,  
Je suis en butte à la tentation »*

Telle une prière de demande, ce refrain de l'hymne renseigne mieux sur la profondeur de la conférence du samedi soir 17 février donnée par M. Euloge Coovi et sur l'homélie circonscriptionnelle et spontanée de Monseigneur Antoine Ganyé.

Après avoir présenté la Vierge Marie comme pont entre l'ancienne et la nouvelle alliance, Euloge a démontré avec insistance que rien n'aurait pu se faire sans cette Mère. « La vie de Jésus, a-t-il dit, est une vie mariale. Et si nous jeunes, nous voulons avancer de plus en plus vers Jésus et le laisser complètement vivre en nous, il est nécessaire que notre vie ait aussi une dimension mariale... Sinon, nous n'entrerons pas dans la plénitude de la vie du Christ Rédempteur... Il nous suffira donc, à travers le thème de ce pèlerinage, à poursuivi Euloge, de revoir chaque étape de la vie de Marie, en nous demandant si son exemple nous séduit et nous pousse à l'imiter. Si oui, alors, nous nous laissons réellement conduire par Marie vers Jésus... Il ne suffit pas simplement de se faire baptiser ; mais il faut encore que notre vie montre que nous avons réellement changé. Amorçons de manière radicale notre conversion. Jésus nous le demande et Marie sa Mère nous y pousse,

pour que nous puissions aller plus vite et plus aisément vers Jésus... ».

Et Monseigneur Antoine Ganyé, entouré par la circonference des Abbés Delphin Vigan, aumônier des jeunes, Maurice Yélon et Barthélémy Vigan, de renchérir à l'homélie de la messe de clôture du dimanche 18 février 1996 : « Marie, a-t-il indiqué est une réalité dans l'Église et dans chaque vie chrétienne. Tout ce qui est chrétien a pour Mère Marie, nécessairement... Et si l'on croit en Dieu..., si l'on croit à l'Incarnation de son Fils Jésus, je ne pense pas qu'on puisse encore douter de toute la réalité que Marie représente pour nous. Si ces principes sont posés comme préalables fondamentaux, nous ne pouvons pas rejeter Marie de notre vie... Marie fait partie de l'héritage de l'homme, de l'héritage que Dieu donne à l'homme... Et c'est dans la mesure où chacun ou chacune d'entre nous progresse dans cet attachement à Marie que justement Elle nous conduit vers les richesses insondables qu'est le Christ... Et la seule personne qui puisse nous conduire rapidement et avec beaucoup plus d'assurance, c'est encore Marie... Elle le fait d'autant plus qu'Elle est la première, selon le Pape Jean-Paul II : « à croire à la Parole de Dieu » Marie a cru... Et c'est parce qu'Elle a cru d'une manière absolue à cette Parole de Dieu qu'Elle a pu concevoir et engendrer Jésus Christ pour nous. Cela est très important. Si Marie n'avait pas cru, il n'y aurait pas de conception, ni d'engendrement du Fils de Dieu par Elle... Aujourd'hui, cette conception dont nous parlons n'a plus besoin de femme nécessairement pour se produire. Tout homme en général qui croit en la Parole de Dieu, qui s'y attache, qui fait d'elle toute sa vie, toute sa respiration est capable de concevoir le Christ et de l'engendrer au monde. Le Seigneur veut ainsi relativiser son incarnation dans la

chair... Et cette incarnation-là vous est confiée, à vous jeunes, et on a pu le dire à juste titre que « le jeune prêche aux jeunes ». Vous tous, vous avez à incarner cette Parole de Dieu pour que l'incarnation de Jésus Christ continue de se produire par vous, chaque fois que vous ouvrez la bouche et que vous proclamez cette belle Parole... Emportez cela de ce pèlerinage ; demandez-le avec insistance pour que le Seigneur vous le donne, pour que vous soyez des précurseurs intrépides. Soyez des gens qui se rapprochent de la Parole de Dieu, pour boire de cette Parole à long trait afin de s'en convaincre et de la distribuer aux autres... C'est le message que le Seigneur veut vous confier au cours de ce pèlerinage, le message de continuer cette incarnation à travers l'espace et les âges. Et si j'ai un bouquet de fleurs à vous offrir, c'est celui-là ; emportez-le à la maison et mettez-le à une place de choix dans votre chambre à coucher, au bureau, à l'école, à l'université pour que cela ne vous quitte jamais... ».

Comptant sur cette intercession de la Maman d'Arigbo, la Vierge Marie pour vivre réellement de ce message de l'incarnation de son Fils Jésus, les jeunes, en union avec Monseigneur Ganyé, ont demandé à Jésus par Marie la grâce de les situer dans la ligne de la Nouvelle Évangélisation de l'homme, de tout l'homme dans son milieu socioculturel.

Ce pèlerinage a surtout permis aux jeunes de se convaincre davantage que pour aller à Jésus, il leur faut passer par Marie, sa Mère, leur Mère. C'est donc à dessein et à la joie de tous que les jeunes ont scandé comme leitmotiv durant tout le parcours-retour Dassa-Cotonou par train, cette expression latine que Monseigneur Antoine Ganyé leur a fortement enseignée : « Ad Jesum per Mariam » qui veut dire « A Jésus par Marie ».

*Guy Dossou-Ygou*



*Une vue partielle des jeunes attentifs à l'homélie de Son Exc. Mgr Antoine Ganyé*

## SOCIÉTÉ - CULTURE

LEÇON D'UN SOMMET DE FRANCOPHONIE :  
PRENONS NOS LANGUES AU SERIEUX !

(suite de la page 7)

baatonou et le yoruba le seront au secondaire<sup>(7)</sup>.

Notre réflexion s'était dirigée entre temps en cette direction. Mais nous avons envisagé le choix de deux langues, une du Nord et l'autre du Sud, comme une solution de désespoir, au cas où l'on ne serait pas arrivé à vaincre les susceptibilités régionales pour s'entendre sur une unique langue nationale à introduire dans les écoles<sup>(8)</sup>. Nous sommes de plus en plus persuadé que des solutions de ce genre doivent figurer à la toute dernière place, parce qu'elles sont très dangereuses.

Avant de nous étendre sur la question, nous voudrions effectuer quelques mises au point. En premier lieu, le problème des langues nationales doit se traiter dans un grand esprit de patriotisme: chacun a un effort à faire pour se départir d'un nationalisme régional ou villageois. Autrement, on n'arrivera jamais à résoudre cette question, ou bien on y apportera les réponses les moins bonnes possibles. Certes, toute solution aura des inconvénients, mais il s'agira de trouver et de choisir celle qui est la moins mauvaise. En second lieu, s'il est vrai que le problème à affronter et à résoudre est épique, il n'est pas moins vrai que d'autres peuples l'ont rencontré comme nous, et sont parvenus à le résoudre. Le français, l'espagnol ou l'italien ne sont pas tombés du ciel comme des langues à vocation nationale. On leur a forgé ce destin<sup>(9)</sup>. Les Béninois n'auraient donc pas raison, s'ils pensaient se trouver devant une entreprise titanique inédite dans l'histoire.

A la lumière de ces considérations, revenons aux solutions concrètes envisageables concernant la question du choix des langues à introduire dans les écoles. On a évoqué plus haut la possibilité d'introduire dans toutes les écoles du territoire national, plusieurs langues de diverses régions de pays à étudier par tous les élèves béninois. Cela conduira probablement à ce que nous appellerons un plurilinguisme officiel lequel confirmera et élargira l'expérience de polyglottes qui se vit déjà : tout Béninois parlera plusieurs langues nationales avec l'avantage que systématiquement du Nord au Sud, l'on pourra désormais se comprendre.

Un tel plurilinguisme officiel aurait ceci de particulier et de positif — du moins théoriquement et du point de vue scolaire — qu'il ne sera pas basé sur le principe de territorialité, comme en Suisse où il existe plusieurs langues nationales officielles, correspondant à diverses régions du pays : Suisse alémanique (Allemand), Suisse romande (Français), Suisse tessinnoise (Italien), Suisse romanche (Romanche). Ce plurilinguisme officiel non fondé sur le principe de territorialité, nous allons l'appeler plurilinguisme officiel universel, parce qu'il repose sur le principe selon lequel tendanciellement tous les citoyens, quelle que soit leur province d'origine, de travail et de résidence, parlent toutes les langues nationales officielles. Un tel système permettra d'éviter que l'on se trouve dans des situations où, au parlement par exemple, les députés tout en s'exprimant dans des langues nationales officielles ne sont pas sûrs de se comprendre tous — espérons que cela n'arrive pas avec le français ! —.

Mais le plurilinguisme officiel, universel ou basé sur le principe de territorialité, comporte un gros inconvénient. Il met tôt ou tard l'unité nationale en péril. L'histoire montre en effet que le plurilinguisme officiel conduit presque toujours à des revendications d'autonomie frisant le désir de sécession. La plupart des pays qui ont de graves problèmes d'unité nationale se sont déspouys ou existent le plurilinguisme officiel. La Belgique et le Canada par exemple. La Suisse qui faisait jusqu'ici figure d'exception confirmant la règle semble désormais être sur le point de suivre simplement la règle: selon les observateurs proches de ce pays, l'harmonie régnant entre ses divers groupes linguistiques s'effriterait de plus en plus<sup>(10)</sup>. Il est encore plus instructif de noter que les revendications d'autonomie très poussées tourmentant des pays qui ne connaissent pourtant pas de plurilinguisme officiel, se fondent très souvent sur des données culturelles ou plutôt sur des différences culturelles exacerbées notamment sur la base d'une langue : les cas des Catalans et des Basques en Espagne ou des Corses en France.

Par contre, l'Allemagne, divisée pendant près d'un demi-siècle, a pu se réunifier. A priori, le facteur linguistique ne paraît pas déterminant dans la réunification du pays d'Adolf Hitler et d'Heinrich Kohl. Mais celle-ci très vraisemblablement est plus difficile, voire impossible si les deux Allemagnes avaient deux langues différentes. Le chemin inverse que le Québec s'évertue à faire depuis des années et les composantes linguistiques de la question québécoise, peuvent nous donner une idée de ce qui aurait pu arriver s'il avait y avait une barrière linguistique entre les deux Allemagnes.

Des divers cas évoqués, on peut retenir cet enseignement : la politique linguistique dans un pays est comme une certitude. Trop serrée, elle risque d'axphyster certains groupes qui alors se révoltent. Trop relâchée, elle ne serré et ne régule rien et la Nation est menacée par l'éclatement. Serrée à sa juste mesure, elle permet aux divers groupes du pays de se sentir unis par une même langue, sans que certains se sentent lésés ou méprisés dans leur identité. Donc, il nous faudrait bien regarder, étudier nos réalités et réfléchir avant d'adopter une politique linguistique.

Il y a un autre aspect de la question du choix de langue (s) nationale (s) officielle(s), qui sans être peut-être aussi importante que l'autre, n'en est pas moins digne d'attention.

L'une des finalités de l'introduction des langues nationales à l'école, c'est de supprimer enfin les hiatus entre la science acquise à l'école et l'environnement de l'apprenant. Jusqu'à présent, l'enfant béninois normal, même celui qui est né dans une famille où l'on tends de transformer, vainement d'ailleurs, le français en langue maternelle, en mettant pied à l'école, s'engage dans un processus de regret, et non de progrès, qui dure des années. En effet, l'enfant qui savait parler, raisonner, plus ou moins compter, ne sait plus rien. C'est comme s'il perdait toute la connaissance acquise antérieurement. Le commencement de la scolarisation en langues nationales devrait pouvoir contribuer à la résolution de ce problème. Car, cela permettrait de valoriser ce que l'enfant

connaissait avant son entrée à l'école. Et l'on partirait de là pour ouvrir son esprit à d'autres réalités et à d'autres connaissances.

Or, le fait d'élire deux langues par exemple à inscrire au programme dans toutes les écoles primaires du pays, mettrait certains enfants dans la même situation qu'aujourd'hui. Puisque des apprenants minima ou sombre par exemple commencent la scolarisation en dendu ou en fon qui leur seront, apparemment du moins, aussi étrangers que la langue de l'Hexagone. Mais il faut bien souligner que la similitude entre ces deux situations n'est qu'apparente. Car, après tout, le Mina qui commence sa scolarisation en dendu ou le Somba qui la débute avec le fon, s'éloignent moins de leur monde réel et du schème mental de leur culture qu'en l'initiant directement avec le français. Tout comme le Français qui apprend l'italien, le portugais ou l'espagnol s'allie moins par rapport à sa culture qu'en s'initiant au mina, au baatonou ou au haoussa. Que cela soit donc clair.

Cette mise fine et étant entendu qu'il n'est pas possible que chaque enfant béninois commence la scolarisation strictement avec la langue qu'il parle à la maison, à la question qui se pose l'on peut suggérer la solution suivante. Dans chaque province, l'on va identifier la langue la plus répandue qui sera choisie comme celle dans laquelle la scolarisation va commencer. Progressivement, l'on fera intervenir le français. Plus tard, au début du secondaire, va entrer en scène une autre langue nationale dont l'étude sera obligatoire dans tout le pays et pour tous les élèves inscrits dans les collèges et institutions assimilées. Cette langue, sera celle qui va permettre à tous les Béninois de se comprendre, elle devra progressivement devenir la langue de l'administration, la langue dans laquelle auront lieu les débats politiques, la langue de la justice, bref elle sera langue nationale à côté du français, ou plutôt le français pour le statut de langue officielle à côté d'elle. Mieux encore et comme cela a été dit plus haut, la langue de Molière, tout comme l'anglais dont l'étude doit d'ailleurs renforcer, aura essentiellement pour fonction de nous maintenir en contact avec l'extérieur et de nous permettre d'emprunter à l'étranger tout ce qui pourra nous être utile.

Une utopie ? Peut-être ! Mais n'oublions pas que c'est ce qui a été fait par les Asiatiques. Que c'est ce qui se fait dans les pays arabes, où la langue arabe passe désormais avant les langues européennes. En tout cas, c'est la réalisation de cette utopie qui va nous permettre de résoudre des problèmes concrets et vitaux que nous avons : créer un lien entre l'école et l'environnement de l'apprenant de sorte à favoriser l'esprit de créativité sans lequel aucun développement n'est possible ; disposer enfin d'une langue nationale officielle qui rassemble tous les Béninois, et qui leur permette de se comprendre afin de mieux collaborer. Notre situation présente ressemble fort étrangement à ce qui est arrivé aux batisseurs de la fameuse tour de Babel. La Bible raconte qu'ils ont échoué dans leur projet. On sait pourquoi...

Conformément aux développements qui précédent, la politique linguistique que nous jugeons la meilleure pour le Bénin, c'est donc celle qui va prendre acte du plurilinguisme vécu en instituant l'étude

de diverses langues nationales dans les écoles primaires, selon les départs, tout optant pour le monolinguisme officiel, — ou bilinguisme officiel si l'on compte le français — ou le choix d'une langue nationale à étudier du collège à l'Université, qui sera la langue de l'administration et de l'unité nationale. Ainsi, on aura un plurilinguisme de fait et un bilinguisme officiel.

Mais il faut reconnaître que la non-uniformisation des langues nationales avec lesquelles commencera la scolarisation peut poser des problèmes. En effet, que devient l'apprenant, lorsqu'il change de département ? Nous répondons : quand l'enfant change de milieu de vie, il a de toute façon besoin d'apprendre la langue du nouvel environnement, même s'il n'allait pas à l'école. Celle-ci dans le cadre du système suggéré, se proposerait d'accompagner l'enfant dans son adaptation au nouveau milieu. Et si par exemple, dans le nouveau département où l'enfant vient à se trouver, l'on parlait majoritairement baatonou, l'école l'aidera à apprendre cette langue en même temps que le français.

Cependant le débat reste ouvert et la solution — la meilleure possible — de l'équation qui nous occupe est à chercher par tous les Béninois ensemble, au terme d'un débat loyal, inspiré par l'amour de la patrie. Bien malin qui la trouvera tout seul, enfermé dans une tour d'ivoire.

Lorsqu'on sera parvenu à résoudre l'équation des langues nationales à introduire dans les écoles et celle de la langue nationale officielle, on aura gagné une bataille décisive. Mais pas la guerre. Car, il restera la phase très importante de la réalisation et de la concrétisation des solutions trouvées. Ici, comme dans la phase précédente, il faudrait avancer très lentement, mais constamment, avec méthode et rigueur, car nous sommes très pressés.

En premier lieu, on devra préparer, avec grand soin et beaucoup de sérieux, le personnel qui va enseigner les langues nationales qui auront été choisies. La réussite ou l'échec du projet dépendra en grande partie, de la formation, de la motivation et de l'application de ce personnel.

En second lieu, la question des outils pédagogiques (manuels, dictionnaire des langues en questions, dictionnaire des langues concernées-français...), mise à contribution

(Lire la suite à la page 10)

(7) Cf. *Ibid.*, p. 7. L'auteur va plus loin en envisageant la possibilité de faire la licence ou la maîtrise en sciences humaines, non pas seulement sur mais dans les langues en question.

(8) Cf. Dieudonné DATONOU, *L'Etat et la question de langue*, in, *La Croix du Bénin*, Bimensuel catholique de doctrine et d'information, 46 (1992), n. 572 (mars 20), p. 7.

(9) Cf. Dieudonné DATONOU, *L'Etat et la question de langue*, p. 6.

(10) A ce sujet, voir par exemple, *Le Point* : Hebdomadaire d'information du samedi, 1995, juillet 15, n. 1191, p. 20. Il s'agit d'un petit dossier au titre évocateur, *La Suisse : division rampante*.

## SOCIETE - CULTURE

LECON D'UN SOMMET DE FRANCOPHONIE :  
PRENONS NOS LANGUES AU SERIEUX !

(suite de la page 9)

tribution des moyens audio-visuels modernes) est à étudier méticuleusement et à résoudre. Ici, l'élite, scolarisée ou non, a un très grand rôle à jouer. En particulier, on doit vérifier et tester l'efficacité et la fidélité du système de transcription des langues en question. Ce système doit permettre, même au débutant, une lecture facile et aisée des langues concernées. Le critère pour le vérifier n'est pas compliqué: une fois qu'on connaît la valeur des diverses lettres et qu'on a appris à lire, on devrait pouvoir prononcer parfaitement une phrase rencontrée pour la première fois. Contrairement à ce qui arrive en anglais par exemple. A ce sujet, nous avons l'impression qu'on n'a pas encore trouvé la transcription idéale pour le fon par exemple, qui se lit difficilement avec le système actuel. Même par des personnes versées dans la pratique de cette langue.

En troisième lieu, à part le débat national qui aura conduit au choix des langues à étudier, il ne faudra pas hésiter à effectuer une autre campagne d'explication et de sensibilisation surtout dans le pays profond. Car, l'on peut s'imaginer que certaines résistances seront difficiles à vaincre. Les gens sont en effet convaincus que leurs enfants ne peuvent se rendre à l'école que pour apprendre la langue et les choses du Blanc. Et que l'étude de la lan-

gue d'ici, c'est le lot de consolation de ceux qui n'ont pas été scolarisés ! Mais les résistances les plus farouches se rencontreront peut-être — nous espérons tant être démentis par les faits — dans les rangs des citadins et d'une certaine (prétexte) élite. De grandes joutes oratoires en finiront pas d'animer les cercles des intellectuels. Dans un français châtié, — tel qu'en a entendu à la Conférence Nationale — avec des figures de style recherchées, l'on discutera de la question. Les habitants du Quarier latin de l'Afrique sortiront leurs grands jeux.

C'est la démocratie. Chacun a le droit et même le devoir d'exprimer son opinion sur le sujet. Mais après tout, il nous faut trouver une solution qui fasse progresser notre pays, qui nous permette de retrouver notre identité et un point d'appui pour soulever le monde.

On peut s'en douter, la politique linguistique qui permettra aux Béninois — et aux Africains en général — de se réconcilier avec eux-mêmes, avec leurs cultures et à leur génie créateur d'explorer, n'est pas du genre de ces décisions qui se prennent en quelques minutes pour se trouver le lendemain en phase d'exécution. Encore une fois, elle doit répondre à une longue préparation. Nous avons besoin d'années pour la dégager et la mener à bien. Cela suppose une grande capacité de planification et de la

suite dans les idées, ou plutôt dans le programme des divers gouvernements qui vont se succéder.

\* \* \*

Si le Sommet de Cotonou et de façon générale le mouvement de la Francophonie éveillaient les Africains à la nécessité de défendre et de promouvoir leurs langues, alors ceux-ci y auraient gagné quelque chose de très précieux : la reconquête de leur âme et de leur identité ainsi que la mise en valeur de leur génie propre. Toutes choses sans lesquelles, aucun peuple n'a jamais réussi à se développer ou à se faire respecter et qui ont infinité plus de valeur que tout ce que la Francophonie se propose d'apporter aux Africains. Prendons donc nos langues au sérieux.

C'est aussi la condition pour que les pays africains, francophones ou pas, puissent enrichir véritablement leurs partenaires, ou plutôt pour qu'ils cessent de faire figure d'éternels mendiant ou assistés méprisés. Car, l'Afrique a tant donné au reste du monde. A travers la civilisation égyptienne. A travers la traite des Noirs. A travers l'engagement de ses enfants pour défendre la liberté de pays qui n'ont pas su respecter — conjuguons le verbe par charité au passé — la nôtre. A travers ses ressources humaines et naturelles

aujourd'hui encore drainées presque totalement vers le Nord. Et pourtant, c'est nous qui sommes toujours censés conserver un poids pour les autres, c'est nous qui sommes toujours censés tendre la main. Moralité : pour être respectable, il faudrait d'abord être soi-même, c'est-à-dire avoir une consistance.

La tâche la plus urgente qui s'impose en ce sens, c'est sans doute de nous défaire du snobisme inhibiteur qui nous habite ainsi que de notre goût de mimétisme aveugle pour enfin croire en nos possibilités sous-jacentes, aux richesses extraordinaires de notre culture, qui ne demandent qu'à être exploitées, adaptées aux nécessités présentes, développées. Nous pourrons alors redevenir créateurs. C'est à ce point que l'avenir de notre pays et celui de l'Afrique tout entière, seront radieux, espoirs. C'est à ce prix qu'on traitera les pays africains en vrais partenaires, qu'ils soient francophones, anglophones ou lusophones... Ne badinons donc plus avec notre culture, et, encore une fois, prenons nos langues au sérieux. Un peuple qui par sa langue s'abstient et un peuple sans culture propre, s'il arrive à survivre en tant que tel, est un peuple bâtarde.

Dieudonné DATONOR

## ZOGBODOME : 50 ANS D'EVANGELISATION

Située à une vingtaine de kilomètres environ de la ville de Bohicon, la Sous-Prefecture de Zogbodome fait partie de la trentaine de stations secondaires de la paroisse Saint-Charles Lwanga de Bohicon.

Depuis deux décennies environ, la station secondaire de Zogbodome a été confiée spécialement aux soins pastoraux du Séminaire Saint-Paul de Djimé. Ce qui explique que le recteur du séminaire est le responsable de cette station non encore érigée en paroisse.

Le samedi 27 janvier dernier a été le jour choisi pour commémorer le cinquantenaire de l'évangélisation de Zogbodome. La célébration eucharistique présidée par Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agbo, Evêque d'Abomey, a débuté à 10 h 15 par une longue procession soutenue par les chants de la chorale hané ; on notait à cette célébration la présence de plusieurs Prêtres dont les Abbés Ferdinand Abley, Barthélémy Adoukonon, précédemment recteurs du séminaire de Djimé, donc anciens curés de Zogbodome, et l'Abbé Irénée Zouantang actuel recteur du séminaire Saint-Paul de Djimé.

En plus des fidèles venus très nombreux pour la circonstance, il faut mentionner la présence de plusieurs religieuses arrivées de Cotonou, Bohicon, Abomey et Dassa-Zoumé, des grands séminaristes, des catéchistes, sans oublier Mme le Sous-Prefet de Zogbodome : Berthe Guézodji.

Dans son homélie de circonstance, S. Exc. Mgr Lucien Monsi-Agbo a, dans un premier temps retracé toute l'histoire de ladite station et les biensfaits du Seigneur. Dans un second temps, il a invité tous les fidèles à remercier Dieu, à bénir son nom très saint, à lui témoigner leur gratitude.

Au cours des agapes fraternelles qui ont réuni invités et fidèles de la paroisse, un des membres de la communauté a souligné le désir fort ardent de fidèles : l'érection de la station en paroisse. Dans son mot, il a retracé l'historique de la station qui fut créée le 17 septembre 1945

par M. Chingoudou Moïse, maître-catéchiste spécialement envoyé par Mgr Durand pour porter la Bonne Nouvelle du Christ aux habitants de Zacto-Adagou. L'envoyé de Mgr Durand fut alors favorablement reçu par le feu Nobimé François (Paix à son âme !) qui, avec ses pairs avaient vivement demandé à Monseigneur de leur créer une station car ils allaient à Bohicon ou à Abomey prendre part au saint sacrifice de la messe.

Le maître Chingoudou Moïse avec la collaboration de ses premiers fidèles, avait créé la station d'abord à Adagou, puis ensuite transférée à Zogbodome-centre en 1952. Les continuateurs de M. Chingoudou furent respectivement : MM Antoine Aza, Damase Gnacadja, Joseph Puce. Les différents présidents des comités paroissiaux furent respectivement : MM. Bernard Ghessi, Séverin Batodou, Dékpon Nestor Aklakan et Jean Dohin à qui revient l'honneur d'organiser la commémoration du cinquantième anniversaire de sa création. Au nombre des Prêtres qui ont de manière indéfinie apporté leur concours appréciable à cette œuvre de Dieu on peut citer les RR. PP. : Ibaréta et Loïc, Mgr Durand, Mgr Nestor Assogba, les RR. PP. Abley Ferdinand, Adoukonon Barthélémy, Mgr Antoine Ganyé, les RR. PP. Marie Salomon Dégbègn et Irénée Zouantang.

Depuis sa création, les réalisations n'ont pas cessé de se multiplier. C'est ainsi que l'église qui abrite les présentes manifestations, a été construite par Mgr Assogba Nestor et son crépissage par le Révérend Père Barthélémy Adoukonon.

Quant au presbytère, il fut construit par Mgr Antoine Ganyé de même que l'autel. L'érection de la clôture, la sonorisation, l'équipement de la sacristie en ornements sont à l'actif du Père Marie Salomon Dégbègn. Il est revenu au Père-recteur Irénée Zouantang l'honneur d'organiser la célébration du cinquantenaire.

Notre souhait est d'avoir un Prêtre résident qui guidera nos pas vers Dieu.

Abbé Barnabé Zomakpé

Grand séminariste

REPOSE AU JEU  
LA GRILLE A DECODER  
de la page 5

1 = L — 2 = O — 3 = M — 4 = E  
— 5 = R — 6 = I — 7 = C — 8 = A  
— 9 = P — 10 = S — 11 = Z — 12 = B  
— 13 = V — 14 = E — 15 = N — 16 = D  
— 17 = T.

REPOSE AU JEU  
CHIFFRES CROISES  
de la page 5

13 — 5 — 8 — 2 — 6  
3 — 1 — 4 — 3 — 12  
16 — 4 — 12 — 6 — 2  
11 — 2 — 9 — 2 — 7  
5 — 8 — 3 — 3 — 9

REPOSE AU  
JEU DES LETTRES  
de la page 5

A B C D E F G H I J  
1 S U C C U L E N T E  
2 A S I E O O S I E R  
3 P U R O P U T T R  
4 O C E L L E O G R E  
5 T A O A I R E O O M  
6 I P E C A O R A D E  
7 L I M E O M E L O N  
8 L O I R E O S O N I  
9 E N R A G E O I S  
10 S U O B E S E

## ÉCONOMIE — DEVELOPPEMENT

SPECIAL ZONE FRANC  
LA DEVALUATION DEUX ANS APRES :  
UN ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS

(Suite de la première page)

avril dans la capitale tchadienne N'Djamena, pour faire le point.

Voici, pays par pays, un état des lieux de la situation économique et financière des pays de la zone franc.

## BENIN : UNE CROISSANCE DOPEE PAR LE COTON ET LA FRANCOPHONIE

Grâce aux bons résultats par la filière agricole, et notamment le coton, le Bénin connaît depuis deux ans une reprise de la croissance.

Les prix avaient fortement augmenté en 1994 (37%) notamment le prix des produits alimentaires. L'inflation a été ralentie en 1995, avec une hausse de 2,5% mais le tarif de l'électricité a augmenté de 10% en 1995 tandis que celui des télécommunications a progressé de 10% en 1995 après une hausse de 20% en 1994.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) a atteint 6% en 1995, soit un taux très proche de l'objectif de 6,3% contenu dans le programme d'ajustement structurel. Après une croissance de 3,4% seulement en 1994, le PIB béninois en 1995 a été dynamisé par la bonne tenue de la filière coton et le programme d'investissements publics liés au sommet de la francophonie en décembre (voire, habitat).

La production agricole d'exportation principale, le coton, a bénéficié de cours mondiaux élevés et la récolte 1993 / 1994 a atteint 277,5 milliers de tonnes, en augmentation de plus de 10% sur l'année précédente pour représenter désormais 80% des recettes d'exportation. La saison 1994/1995 a été un peu inférieure, avec 266,5 milliers de tonnes (moins 4%) mais les prévisions pour l'année 1995/1996 tablent sur un redressement à 280 000 tonnes. Ce secteur a rapporté, à l'exportation, 78 milliards de FCFA en 1994 et 106 milliards en 1995. Il est cependant vulnérable aux conditions climatiques comme à la variation des cours mondiaux.

La balance commerciale reste déficitaire; elle l'était de 56 milliards de FCFA en 1993, la réduction des importations liée à la dévaluation de janvier 1994 avait réduit le déficit à 36 milliards en 1994; il est remonté à 49 milliards en 1995.

Toutefois, grâce aux concours financiers extérieurs, la balance globale est un léger excédent de 12 milliards en 1995.

Les finances publiques marquent une détérioration du déficit budgétaire qui passe de 23,4 milliards de FCFA en 1994 à 60,6

milliards en 1995. Cela tient au gonflement des dépenses d'investissement pour l'année du sommet de la francophonie et à l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique (+29%). Mais, globalement, les recettes intérieures ont progressé, notamment les recettes fiscales, et dépassent même les prévisions du FMI.

Le point noir demeure l'endettement, 755 milliards de FCFA en 1995, et paiement des intérêts de la dette publique. Le Bénin a remboursé en 1994 plus de 26 milliards de FCFA au titre des intérêts des emprunts dont 22,5 milliards de dette extérieure. En 1995 ces montants se sont élevés à 27,6 milliards dont 24,3 sur la dette extérieure. En 1996, le Bénin devrait rembourser 30 milliards d'intérêts.

## Concours extérieurs :

## FMI :

— facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) : 18,2 millions de DTS en 1994 et 18,2 millions de DTS en 1995. Versement de la dernière tranche en février 1996 et début de la négociation d'un nouvel accord ;

— date de la dernière revenue : mai 1995 ;

— dernier Club de Paris : juin 1993 (25 millions de dollars environ 12 500 millions de FCFA remis et 31 millions environ 15 500 millions de FCFA rééchelonnés).

## Banque mondiale :

— programme d'ajustement structurel (PAS) approuvé en mai 1995 :

— 1ère tranche de 20 millions de dollars environ 10 000 millions de FCFA en mai 1995 ; la 2ème est conditionnée à l'adoption du budget pour 1996.

## Aide française :

— en 1994, 20 millions de FF soit 2 000 millions de FCFA plus 15 millions de FCFA soit 1 500 millions de FCFA accordés précédemment mais réaffectés.

BURKINA-FASO :  
REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Le Burkina Faso fidèle à sa réputation de bon élève des institutions financières internationales a réussi, dans les deux ans suivant la dévaluation, à maîtriser l'inflation et à entreprendre le redressement de ses finances publiques. La filière viande ainsi que les cuirs et peaux ont bénéficié de l'augmentation des échanges internes à l'Afrique de l'ouest.

L'inflation, déjà modérée de 31% en 1994, a été réduite à environ 8% en 1995 grâce à un contrôle strict des prix et des

salaires qui a quelque peu amorti le coût social de la dévaluation.

## CFA en juin 1995 :

— 50 millions de FF soit 5 000 millions de FCFA en novembre 1995.

Le taux de croissance du PIB est passé de 1% en 1994 à 4,8% en 1995.

La production de coton, bénéficiant de cours mondiaux favorables est passée de 116 000 tonnes en 1993 / 1994, année de faible production, à 185 000 tonnes en 1994 / 1995. Il a rapporté à l'exportation, 33 milliards de FCFA en 1994 et 47 milliards en 1995. L'exportation de bovins dans la sous-région, après la dévaluation, a très sensiblement progressé : un tiers en volume et près de 80% en valeur. De 9 milliards de FCFA en 1993, l'exportation de bétail est passée à 23 milliards en 1994 et 20,3 milliards en 1995. Toutefois en 1995, l'imposition de taxes d'entrée en Côte d'Ivoire a perturbé l'exportation vers ce pays. En revanche, vers le Ghana, ce mouvement s'est bien maintenu. Les produits manufacturés de cuirs et peaux ont également connu une progression. Enfin, la production d'or de la région de Poura a atteint 2 tonnes. Les performances du secteur fruits et légumes sont encore modestes.

L'état des finances publiques s'est amélioré puisque le déficit budgétaire de 37,6 milliards de FCFA en 1994 a été ramené à 23,7 milliards en 1995 alors que le programme du FMI tablait sur un déficit de 50 milliards. Les dépenses publiques ont été réduites entre 1994 et 1995 passant de 227 à 209 milliards de FCFA, tandis que les recettes fiscales progressaient passant de 104,6 à 116,8 milliards. Les intérêts de la dette publique ont diminué de 15 milliards en 1994 à 13 milliards en 1995. La balance des paiements s'est également améliorée en raison de l'augmentation de l'aide extérieure et à des annulations rééchelonnements de dette.

## Concours extérieurs :

## FMI :

— 2ème tranche de facilité d'ajustement structurel renforcée en 1994 ;

— 3ème accord annuel conclu en 1995; date de la dernière revue approuvée : décembre 1995.

## Banque mondiale :

## — crédit d'ajustement structurel :

\* 15 millions de DTS en 1994

\* 15 millions de DTS en 1995

— crédit d'ajustement agricole : 13 millions de DTS en 1995

## Aide française :

— 120 millions de FF en 1994, 90 millions de FCFA soit 9 000 millions de FCFA

CAMEROUN : REDRESSEMENT DE L'ETAT, APPAUVRISSEMENT DE LA POPULATION

Avec la dévaluation, le Cameroun a retrouvé le chemin de la croissance, un excédent de la balance commerciale nettement amélioré, le redressement des finances publiques mais au prix d'une réduction sensible du pouvoir d'achat de la population et d'une informatisation croissante de l'économie. D'autre part, on constate la faiblesse de la reprise des investissements publics et la persistance du poids de la dette.

L'inflation a été de 48% en 1994 et de 7% en 1995. Les prix alimentaires ont augmenté, pour leur part, de 65% en 1994, et de 5% en 1995. La croissance a repris en 1995 à 5,6% contre -4% en 1993 et -1,1% en 1994.

Le grand gagnant de la dévaluation est le secteur forestier d'exportation : sur deux ans, les exportations de grumes qui atteignent 923 000 tonnes ont augmenté de 77% et les bois sciés de 107%. Les exportations de bananes ont augmenté, dans la période, de 38% (190 000 tonnes) le cacao de 13% et le coton de 16%. Les statistiques portant sur le café sont (sous-évaluées) en raison de la reprise des exportations frauduleuses vers le Nigeria.

La production pétrolière a baissé de 10% en deux ans, et n'assure plus que 25% des recettes d'exportation avec 5 millions de tonnes. Elle reste cependant la principale recette d'exportation du pays.

Les exportations de certains produits industriels (savons, textiles, ciment) se sont accrues à destination des autres pays d'Afrique centrale, ce qui a permis de compenser partiellement la baisse de la demande intérieure. En effet, dans un climat d'incertitude, on observe une réorientation des agriculteurs vers des cultures vivrières d'auto-consommation.

L'excédent commercial est passé de 5% du PIB en 1993 à 12% en 1995.

Le redressement des recettes de l'Etat s'est confirmé en 1995, en raison de bonnes performances en matière de recouvrement des impôts, on observe également une amélioration des recettes douanières. D'autre part, la masse salariale a baissé de 275 milliards de FCFA en 1993, à 207 milliards en 1994 et 194 milliards en 1995. Les effectifs de la fonction publique qui ont été réduits de 7000 personnes en 1995

(Suite à la page 12)

## ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

LA DEVALUATION DEUX ANS APRES :  
UN ETAT DES LIEUX PAYS PAR PAYS

(Suite de la page 11)  
devraient encore diminuer de 13 000 en 1996.

Enfin, le Cameroun a fait des efforts en matière de règlement de la dette extérieure en 1994, mais les arriérés se sont accrus en 1995. Son passage au Club de Paris, fin 1995, est tombé à pic. Les intérêts de la dette publique se sont élevés de 240 milliards de F CFA en 1994 à 333 milliards en 1995 et pourraient baisser à 317 milliards en 1996. Le déficit budgétaire a été ramené de 316 milliards en 1994 à 205 milliards en 1995 et les prévisions 1996 portent sur un déficit de 62 milliards.

Les concours extérieurs au titre de l'ajustement structurel se sont élevés, hors Club de Paris, à 884 milliards de F CFA en 1994, et 372 milliards en 1995 compte tenu des délais de renégociation des accords avec des institutions de Bretton Woods. Des concours de l'ordre de 700 milliards de F CFA sont prévus en 1996.

## Concours extérieurs :

## FMI :

## accord de confirmation :

— 81 millions de DTS en 1994, suspension de l'accord en juin 1994 ;

— accord d'un an en septembre 1995 : 68 millions de DTS (valable jusqu'en juin 1996), date de la prochaine revue et transformation éventuelle en FASR ;

— dernier Club de Paris en novembre 1995 : 487 milliards de F CFA.

## Banque mondiale :

— crédit d'ajustement structurel : 101 millions de dollars environ 50 500 millions de F CFA en 1994 ;

— crédit de relance économique : 21 milliards de F CFA en 1994.

## Aide française :

— Prêt d'ajustement structurel en novembre 1995 : 500 millions de FF soit 50 000 millions de F CFA.

## CENTRAFRIQUE : TOUT POUR AMADOUER LE FMI

Le ballon d'oxygène de la dévaluation qui avait permis à la RCA de renouer avec les institutions de Bretton Woods a été de courte durée. Le FMI a suspendu ses versements en juin 1994, car les engagements n'avaient pu être tenus. Le coton, le sucre et le tabac se sont bien comportés mais le diamant, principale recette d'exportation, et le bois sont en recul en 1995. Enfin, les finances publiques persistent dans le marasme.

Le PIB qui avait décrû de plus de 2% en 1993 est reparti à la hausse en 1994 avec

une augmentation de 7,4% puis de 4,8% en 1995.

L'inflation avait dépassé les 50% durant l'année 1994 mais s'est stabilisée en 1995. Sur une base 100 en janvier 1994, l'indice des prix à la consommation avait atteint 145 en décembre, 152 en mars 1995 pour revenir à 149 en décembre 1995.

La production cotonnière de 16 000 tonnes en 1994 est passée à 32 000 tonnes en 1995 et bénéficie de cours mondiaux favorables. Le café, à 14 000 tonnes en 1995, est en légère régression sur 1994 mais la qualité est en amélioration. Les cours mondiaux moins hauts lui sont défavorables.

La production du sucre a été l'an dernier de l'ordre de 8 500 tonnes.

Le secteur du tabac, en restructuration a exporté 140 tonnes en 1995 et devrait doubler ce chiffre en 1996. Le bois est en recul de 11% entre 1994 et 1995, en raison notamment du faible cours des bois africains passant à l'exportation de 23 milliards de F CFA à 19 milliards. En outre, l'interdiction de l'exportation du bois en grumes par le Gouvernement va créer en 1996 des difficultés aux exploitants.

La production de diamants qui avait atteint 530 000 carats en 1994 pour une valeur de 45 milliards de F CFA n'est plus en 1995 que de 480 500 carats pour une valeur de 37,3 milliards. Il représente cependant 60% des recettes d'exportation et 12% des recettes fiscales. Pour lutter contre la fraude en ce domaine, la Centrafrique devait ouvrir, en 1996, une bourse internationale du diamant à Bangui afin de réglementer la vente, l'achat et l'exportation du diamant.

Le ralentissement des importations, immédiatement après la dévaluation, a limité les effets du changement de parité sur la balance commerciale. La reprise des exportations, forte en 1994, a connu des résultats décevants en 1995 et l'excédent commercial s'est réduit.

La situation sociale est relativement tendue car les impayés de salaires qui ont recommencé à la fin 1995 dans la fonction publique entraînent des mouvements de grève sporadique. En effet, le Gouvernement privilégie la reprise des relations avec les institutions financières internationales et fait preuve de rigueur quitte à accroître les arriérés intérieurs. De même, une loi permettant la privatisation de 15 entreprises publiques a été ratifiée en janvier 1996, dans l'attente d'une mission du FMI.

La réduction du déficit budgétaire entre 1994 et 1995 (de — 38,5 milliards de F CFA à — 17,5 milliards) est due pour beaucoup à une réduction des dépenses publiques supérieure à la réduction des

recettes qui est intervenue dans la période. Depuis le début de l'année 1995 les recettes fiscales et douanières se sont améliorées mais le pays se heurte toujours à une mauvaise maîtrise des dépenses et à une application erratique de suivi budgétaire. Les arriérés extérieurs ont été réduits de 35 milliards de F CFA en 1994 mais les intérêts sur la dette publique se sont élevés, cette année-là, à plus de 13 milliards de F CFA.

## Concours extérieurs :

## FMI :

— accord de confirmation en mars 1994 : 16,5 millions de DTS ;

— date de la dernière revue : juin 1994 (désaveu suspendu) dernier club de Paris : avril 1994.

## Banque mondiale :

— crédit d'ajustement structurel : 25 millions de dollars environ 12 500 millions de F CFA en 1994 ;

— négociation d'un PAS en cours, conditionné à la maîtrise des dépenses publiques.

## Aide française :

— subvention d'ajustement structurel : 26 millions de FF soit 2 600 millions de F CFA en 1994 puis suspension suite à l'arrêt des versements FMI.

## CONGO : DES RELATIONS CAHOTIQUES AVEC LE FMI

La situation politique, instable du Congo pèse lourdement sur la situation économique déjà fort difficile en raison du poids de la dette. Les relations avec les institutions financières internationales sont caotiques car le Gouvernement est dans l'incapacité de remplir ses engagements de maîtrise des grands équilibres. De plus, la dépendance de l'économie envers le pétrole s'aggrave.

L'inflation avait atteint un taux record de 57% en 1994 après la dévaluation, et a été ramenée à 9,5% en 1995. La croissance du PIB a été de l'ordre de 2% en 1995 après les deux reculs successifs de 1993 (-1,2%) et 1994 (-5%).

Le pétrole représente 80% des recettes d'exportation, il a rapporté 454 milliards de F CFA en 1994 et 532,8 milliards en 1995. La production a été en 1994 de 9 millions de tonnes pour une exportation de 8,7 millions de tonnes. En 1995, la production devait atteindre 9,2 millions de tonnes. Toutefois, la plus grosse partie de cette production est gagée jusqu'à l'an 2000. La dette gagée est de l'ordre de 300 milliards de F CFA dont les deux tiers auprès de Elf Congo.

La production de bois a progressé de 597 000 m<sup>3</sup> en 1993 à 617 000 m<sup>3</sup> en 1994 pour retomber à 579 000 m<sup>3</sup> en 1995. Les exportations de bois ont rapporté plus de 46 milliards de F CFA en 1994 contre seulement 26,6 milliards avant la dévaluation et encore 52 milliards en 1995. La canne à sucre a atteint 400 000 tonnes en 1994.

Le problème majeur demeure celui des finances publiques et de la dette. Le déficit budgétaire était de 130 milliards de F CFA en 1994 et de 108,6 milliards en 1995. Le service de la dette publique est passé de 119 milliards en 1994 à 163 milliards en 1995 pour des recettes totales de 230 milliards (1994) et 243 milliards (1995). Les recettes fiscales sont particulièrement instables (81 milliards de F CFA en 1994 et 111 milliards en 1995) et l'essentiel repose sur les recettes pétrolières (139 milliards en 1994 et 118 milliards en 1995). Les traitements et salaires s'élevaient à 130 milliards de F CFA en 1994 et ont été réduits à 110 milliards en 1995.

La dette extérieure est estimée à 2 400 milliards de F CFA et le Congo est dépendant de l'aide internationale. Le FMI avait suspendu ses versements à la mi-94 et des contacts ont été renoués fin 1995 avec l'engagement du Gouvernement congolais de poursuivre la réduction de la masse salariale, de maîtriser l'inflation et de mener à bien un programme de privatisation des entreprises publiques, à partir du premier semestre de 1996, en dépit des conflits sociaux que ce programme entraîne.

## Concours extérieurs :

## FMI :

— accord de confirmation : 12,5 millions de DTS en 1994. (suspendu en mars 1994) ;

— accord pour un programme d'ajustement structurel 1996-1998 signé en décembre 1995 date de la prochaine revue mars 1996 ;

— dernier Club de Paris : juin 1996, rééchelonnement de 700 milliards de F CFA.

## Banque mondiale :

— crédit de reconstruction économique : 100 millions de dollars environ 10 000 millions de F CFA en juillet 1994.

## Aide française :

— programme d'ajustement structurel de 400 millions de FF soit 40 000 millions de F CFA et aide projet de 81 millions de FF soit 8 100 millions de F CFA en 1994.

(à suivre)